ASSOCIATION
LES TÉMOINS DE JÉHOVAH

BULLETIN INTÉRIEUR

Avril 1963

N° 4

SOMMAIRE

Résurrection du corps ou résurrection de l'âme 2
L'identification des ressuscités 12
Soyez « soumis » — mais à qui? 28
Soumettons-nous à toute « création » humaine 44
Pourquoi la promesse d'un monde nouveau est certaine 60
Sauvegardez votre faculté de penser en vue du ministère 62
Courrier biblique 64

RÉSURRECTION DU CORPS OU RÉSURRECTION DE L'AME?

« Il doit y avoir une résurrection. » — Actes 24 : 15, NW.

LA VIE future des humains décédés dépend de la résurrection des morts. Le lecteur pourra trouver cette idée nouvelle ou insolite. C'est du moins l'impression qu'elle fit sur certains intellectuels grecs des temps anciens, des juges du conseil suprême d'Athènes qui siégeait sur l'Aréopage ou la colline d'Arès (Mars). Un homme accusé d'hérésie avait été conduit devant eux. Il s'agissait d'un apôtre chrétien, Paul. Il leur parla d'un Dieu à qui ils offraient des sacrifices mais qui, néanmoins, leur était un Dieu inconnu. Ces juges ignoraient, en effet, les pouvoirs et les desseins de ce Dieu, car leurs connaissances se limitaient à la philosophie grecque païenne. D'où leur étonnement lorsque Paul leur présenta ce Dieu comme un juge, en ces termes:

2 « Dieu, certes, passe par-dessus les temps d'une telle ignorance, cependant il dit maintenant aux hommes d'avoir tous et partout à se repentir. Parce qu'il a fixé un jour où il se propose de juger la terre habitée avec justice par un homme qu'il a établi, et il a offert une garantie à tous les hommes en ce qu'il l'a ressuscité d'entre les morts. » — Voir Actes 17 : 30, 31 dans la sainte Bible.

3 Quant à l'accueil que ces sages d'Athènes firent à cette déclaration, Actes 17 : 32-34 (*NW*) nous renseigne comme suit: « Eh bien, quand ils entendirent parler d'une résurrection d'entre les morts, les uns se moquaient, tandis que les autres disaient: Nous t'entendrons là-dessus une autre fois. C'est ainsi que Paul se retira du milieu d'eux, mais quelques hommes s'attachèrent à lui et devinrent croyants, parmi lesquels il y avait aussi Denys, juge de la

1-4. a) Quelle idée pourra sembler nouvelle ou insolite aux lecteurs du *Bulletin*, étant donné l'accueil que Paul reçut devant un tribunal d'Athènes? b) Qu'espérons-nous, cependant, et pourquoi?

cour de l'Aréopage, et une femme nommée Damaris, et d'autres avec eux. »

4 Nous ne serons pas étonnés si certains lecteurs du présent article sur la résurrection accueillent comme ces juges l'exposition de ce miracle opéré par Dieu, mais nous espérons que d'autres imiteront le juge Denys, Damaris et les autres qui devinrent croyants. Car si nous ne nous montrons pas dignes d'une résurrection, quel espoir nous reste-t-il après la mort?

5 Il y avait eu quelques résurrections dans les temps anciens, avant que Dieu eût ressuscité celui par qui il se propose de juger la terre habitée. Nous trouvons ce renseignement dans le cinquante-huitième livre de la sainte Bible, l'épître aux Hébreux (11 : 35, *NW*), qui déclare à propos de ceux qui crurent au Dieu tout-puissant et à son pouvoir de ressusciter les morts: « Des femmes reçurent leurs morts par la résurrection; mais d'autres hommes furent torturés parce qu'ils ne voulaient pas accepter de libération par quelque rançon, afin d'acquérir une meilleure résurrection. » L'une des femmes en question fut une veuve de la ville phénicienne de Sarepta. Elie, prophète de Dieu, ramena son fils à la vie. L'autre fut une femme de la ville israélite de Sunem. Elisée, prophète de Dieu lui aussi, ressuscita le jeune fils de cette femme. Mais au bout d'un temps dont nous ignorons la durée, les fils de ces deux femmes moururent et ils attendent toujours la résurrection des morts qui aura lieu dans le monde nouveau, où Dieu leur donnera l'occasion de vivre éternellement sur la terre redevenue un paradis, sous le Royaume de Dieu. — I Rois 17 : 8-24; II Rois 4 : 8-37; Luc 4 : 25, 26.

6 Quant à la résurrection mentionnée par l'apôtre Paul devant les juges de l'Aréopage, à Athènes, elle se produisit il y a dix-neuf cents ans. Par cette résurrection particulière, Dieu offrit une garantie confirmant que le jour viendrait où il jugerait la terre habitée avec justice. Paul pouvait en parler en connaissance de cause, car il avait rencontré cette

---

5. Y avait-il eu des résurrections avant notre ère, et sur quoi votre réponse se fonde-t-elle?

6, 7. a) Pourquoi Paul pouvait-il parler en connaissance de cause à ces juges de l'Aréopage? b) En quels termes souligna-t-il cette vérité importante?

personne ressuscitée et celle-ci s'était révélée à lui comme étant Jésus-Christ, le Fils de Dieu. — Actes 9 : 1-19.

7 Par suite de cette rencontre, Paul cessa de persécuter les disciples de Jésus-Christ et devint lui-même un de ses disciples. Jésus-Christ mourut en homme innocent aux mains de ses ennemis religieux. C'est pourquoi le Dieu tout-puissant le ressuscita d'entre les morts, et par cette résurrection il fournit une garantie concernant un futur jour du jugement au cours duquel les morts ressusciteraient. L'apôtre Paul souligna cette vérité importante non seulement devant les juges de l'Aréopage mais encore dans une lettre, où il écrivit: « Mais maintenant Christ a été ressuscité des morts, prémices de ceux qui se sont endormis [dans la mort]. Car puisque la mort est par un homme, la résurrection des morts est aussi par un homme. Car de même qu'en Adam tous meurent, ainsi également dans le Christ tous sont rendus vivants. » — I Cor. 15 : 20-22, *NW*.

8 La résurrection peut sembler impossible à nous qui ne sommes que des humains mortels, mais pour le Dieu tout-puissant elle est parfaitement possible. Il ne déclarerait pas devant les hommes qu'il est capable de faire quelque chose qui dépasse ses possibilités. Un ange de Dieu affirma à Marie, la mère de Jésus: « Pour Dieu aucune déclaration ne sera une impossibilité. » Et Jésus lui-même déclara: « Les choses impossibles pour les hommes sont possibles pour Dieu » (Luc 1 : 37; 18 : 27, *NW*). Mais comme nous n'arrivons pas toujours à comprendre d'emblée certaines choses, la doctrine biblique de la résurrection des morts peut soulever des questions. Par exemple, le lecteur pourrait raisonner comme suit: Comment les morts peuvent-ils ressusciter? L'âme humaine est immortelle; puisqu'elle ne meurt pas, il n'y a pas de morts. Où est donc la nécessité d'une résurrection? Qu'est-ce qui doit ressusciter?

9 Tel autre lecteur, croyant connaître la réponse à ces questions, pourrait tenir le raisonnement suivant: Je suis d'accord que l'âme est immortelle et qu'elle n'a pas besoin de ressusciter puisqu'elle survit à la mort du corps. C'est

---

8. Pourquoi la résurrection est-elle possible, mais quelles questions pourraient se poser dans l'esprit d'un lecteur du *Bulletin*?

9. Comment un autre lecteur, qui croit à un symbole religieux bien connu, pourrait-il répondre à ces questions?

donc le corps qui ressuscitera et qui accompagnera l'âme soit au ciel et à la félicité éternelle avec Dieu, soit en enfer et au châtiment éternel du feu qui ne s'éteint jamais. Dans notre Eglise, nous répétons le symbole des Apôtres, qui déclare, entre autres: « Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, Créateur du ciel et de la terre; et en Jésus-Christ, son Fils unique, notre Seigneur; (...) la rémission des péchés; la résurrection de la chair; la vie éternelle. Ainsi soit-il. » Voilà la preuve concluante de ce que j'avance.

10 Nous sommes cependant obligés de dire que le symbole des Apôtres ne constitue pas une preuve concluante, précisément parce que ce credo ne fut pas rédigé par les douze apôtres de Jésus-Christ. Il fut composé, au plus tard, trois siècles après eux*. Nul ne peut prouver, à l'aide des vingt-sept livres bibliques rédigés par les apôtres et les disciples inspirés, que les morts recouvreront dans la résurrection le même corps qu'ils avaient auparavant. Par conséquent, il faut admettre le bien-fondé de la question que certains se posent, savoir: Si l'âme humaine ne peut mourir mais survit dans les sphères invisibles, pourquoi est-il besoin d'une résurrection, puisqu'il n'y a pas de morts? Et cette question en soulève une autre, très pertinente: Qu'est-ce qui ressuscite, le corps ou l'âme? Pour trouver une réponse entièrement satisfaisante, il nous faut consulter la sainte Bible inspirée.

QU'EST-CE QUE L'« AME »?

11 Les rédacteurs inspirés de la Bible, tous hébreux ou juifs, et Jésus lui-même, comprenaient le sens du mot « âme ». Les non-Juifs païens possédaient leur propre conception de l'« âme ». Y avait-il concordance entre ces deux notions de l'« âme »? La plupart des ecclésiastiques de la chrétienté le prétendent, car ils ont adopté eux-mêmes la conception païenne de l'âme humaine et ils l'appliquent à la Bible rédigée par des Hébreux et des chrétiens hébreux.

* *Cyclopaedia* M'Clintock et Strong, t. 2, p. 560a.

10. Pourquoi ce raisonnement n'est-il pas concluant, aussi quelle question pertinente se pose, et où trouverons-nous la réponse?

11. Quelles conceptions de l'« âme » allons-nous examiner?

Mais peut-on réellement harmoniser ces deux points de vue?

12 En janvier dernier, la Jewish Publication Society of America (Société américaine d'édition juive) a publié une nouvelle traduction des cinq premiers livres de la Bible, la *Torah* (hébreu) ou *Pentateuque* (grec), c'est-à-dire les cinq premiers livres rédigés par un prophète de Dieu, Moïse†. Avant la publication de cette traduction faite sur le texte hébreu original, un reporter du *New York Times* interviewa le président du comité de traduction, le Dr Harry M. Orlinsky, professeur d'Ecriture sainte au collège Hebrew Union de New-York. A la suite de cette interview, le *Times* du 12 octobre 1962 publia, entre autres, les commentaires suivants:

> Le Dr Orlinsky a déclaré que le mot « âme » a été pour ainsi dire complètement supprimé de la traduction, parce que « le terme hébreu en question est *Nefesh* ».
>
> Il a précisé: « D'autres traducteurs ont rendu ce terme par *âme*, mais il s'agit là d'une traduction tout à fait erronée. La Bible ne dit pas que nous avons une âme. *Nefesh* désigne la personne elle-même, son besoin de nourriture, le sang même qui coule dans ses veines, son être. »

13 Mais nous ne laisserons pas le dernier mot à cet hébraïsant. Ecoutons également les lexicologues. Consultons, par exemple, le dictionnaire hébreu-anglais *A Hebrew and English Lexicon of the Old Testament*, basé sur le Lexique de Gesenius et compilé par trois docteurs en théologie, Brown, Driver et Briggs. A la page 659 de cet ouvrage, édition de 1952, revue et corrigée, colonne 2, sous le mot *Nefesh*, on trouve ces commentaires impartiaux: « 2. La *nefesh* devient un être vivant quand Dieu insuffle un *neshamath hhayim* dans les narines de sa *basar;* se dit de l'homme dans Genèse 2 : 7; se dit implicitement des animaux également dans Genèse 2 : 19; voir Psaume 104 : 29,

† Dans Genèse 2 : 7, cette nouvelle version de la *Torah* n'emploie pas le mot « âme ».

12, 13. a) Qu'a déclaré à propos du mot « âme » le président du comité de traduction de la nouvelle *Torah* qui vient d'être publiée? b) Que déclare, dans le même sens, le lexique de Brown, Driver et Briggs?

30, cf. 66 : 9; selon Genèse 2 : 7, l'homme est une *nefesh hhayah,* un être vivant, qui respire; ailleurs, *nefesh hhayah* désigne toujours les animaux: Genèse 1 : 20, 24, 30; 9 : 12, 15, 16; Ezéchiel 47 : 9; (...) 3. La *nefesh* (...) est spécifiquement: a) un être vivant dont la vie réside dans le sang (...) (d'où l'emploi sacrificiel du sang et l'interdiction de l'employer autrement;...) (...) c) Nefesh est employé 171 fois pour désigner la vie elle-même, celle des animaux dans Proverbes 12 : 10, *Da,* et celle de l'homme dans Genèse 49 : 3c (...)*. »

14 Pour ne pas nous limiter à un seul témoin, interrogeons aussi le *Lexicon for the Old Testament Books* de L. Koehler et W. Baumgartner, édition de 1953, qui donne ses définitions en allemand et en anglais. A la page 627 du volume 2, ce lexique déclare sur le mot *Nefesh:* « *la substance qui respire, faisant de l'homme et de l'animal des êtres vivants* Genèse 1 : 20, *l'âme (entièrement différente de la notion grecque de l'âme) qui a son siège dans le sang* Genèse 9 : 4f; Lévitique 17 : 11; Deutéronome 12 : 23 (249 fois): 3. *nefesh hhayah être vivant:* Genèse 1 : 20, 24 (= *animaux*) 2 : 19 (...) 2 : 7, 9, 10, 16 (...). 4. *âme = être vivant, individu, personne* (...)*qui tue une personne* Nombres 31 : 19, (...) *qui détruit des vies, des personnes* Ezéchiel 22 : 27; (...) 7. *Nefesh souffle = vie* (282 fois) (...). » Et à la page 628, colonne 1: « *Nefesh un mort* (a dérivé de *une personne*) Lévitique 21 : 1; Nombres 6 : 11; 9 : 10; Lévitique 22 : 4; Aggée 2 : 13; Nombres 5 : 2; 9 : 6f; 19 : 11, 13; (...). »

15 Nous aurions tort de rejeter les définitions de ces lexicologues qui font autorité en la matière, simplement parce que nous préférons croire à une certaine doctrine de la chrétienté. Jésus-Christ et ses apôtres élus acceptaient ces définitions de *nefesh* ou *âme.* Nous aussi, nous devrions les accepter si nous voulons être ses disciples et connaître

---

* Les mots hébreux *neshamath hayyim* qui figurent dans cette citation, signifient « le souffle de vie ». *Basar* désigne « la chair » et *nefesh hhayah* signifie « une âme vivante », animal ou homme.

---

14. Que déclare le lexique de Koehler et Baumgartner à propos du terme *nefesh,* et quelle allusion fait-il à « la notion grecque de l'âme »?

15. Comment Jésus et ses apôtres comprenaient-ils le mot « âme », et comment Paul le montre-t-il dans I Corinthiens 15 : 45?

la vérité qui peut nous affranchir (Jean 8 : 31, 32). Par exemple, dans I Corinthiens 15 : 45, Paul cite, à propos de la résurrection, un verset du deuxième chapitre de la Bible. Ce passage, Genèse 2 : 7, montre ce qu'est l'âme humaine. D'après une note marginale de la version catholique populaire de Crampon (1905), ce verset se traduit littéralement comme suit: « Jéhovah Dieu forma l'homme de la poussière du sol, et il souffla dans ses narines un souffle de vie, et l'homme devint une âme vivante. » (cf. *Segond* n.m. et *Darby*). Ce premier homme s'appelait Adam et il était une « âme ».

16 Le lecteur remarquera que lorsque l'apôtre Paul cite Genèse 2 : 7 à propos de la résurrection, il ne nie pas le fait que le premier homme, Adam, fut une âme. Il ne dit pas que Dieu insuffla une âme dans les narines de l'homme. Il ne modifie pas la phrase pour la conformer à la conception grecque de l'âme (gr. *psukhê*). Une telle modification a cependant été apportée dans la version espagnole *Torres Amat* (1943) qui comporte une lettre liminaire du cardinal Copello d'Argentine. Cette version rend I Corinthiens 15 : 45 comme suit: « Le premier homme Adam fut formé avec âme vivante, le dernier Adam, *Jésus-Christ, a été* rempli d'un esprit vivifiant*. »

17 L'apôtre Paul rédigea sa lettre en grec commun; aussi, dans le passage suivant, employa-t-il le mot grec *psukhê* au lieu du terme hébreu *nefesh:* « C'est en ce sens qu'il est écrit: Le premier homme, Adam, a été fait âme vivante; le dernier Adam a été fait esprit vivifiant. » (I Cor. 15 : 45, *AC*). On voit donc que l'apôtre Paul aurait été d'accord avec le Dr Orlinsky lorsque celui-ci déclare: « La Bible ne dit pas que nous avons une âme. *Nefesh* [l'âme] désigne la personne elle-même. » Paul montra également que l'âme

* Le texte espagnol se lit ainsi: « El primer hombre Adán fué formado con alma viviente, el postrer Adán, *Jesu-cristo, ha sido* llenado de un espíritu vivificante. »

16. Quel fait n'est pas nié par Paul dans I Corinthiens 15 : 45, à la différence de la version espagnole *Torres Amat?*

17. Comment Paul montre-t-il qu'il est d'accord avec l'avis exprimé par l'hébraïsant précité au sujet du mot *nefesh?*

humaine n'est pas un esprit et partant, qu'il y a une différence entre ces deux choses. — Héb. 4 : 12.

EST-CE QUE L'AME HUMAINE MEURT?

18 Les rédacteurs inspirés de la sainte Bible appellent les animaux inférieurs, les oiseaux, les bêtes, les poissons et les insectes des « âmes vivantes » et pourtant, ces créatures meurent. Dans leur cas, par conséquent, l'« âme » (*nefesh* ou *psukhê*) meurt. C'est possible, diront certains, mais l'homme est une créature supérieure aux animaux, ayant fait l'objet d'une création distincte, et de ce fait, l'âme *humaine* ne meurt pas. Pour trancher la difficulté et trouver la réponse décisive et inspirée, convient-il de consulter les philosophes grecs d'avant Christ, tels que Pythagore et Platon, ou d'écouter Moïse, le prophète de Dieu, et les autres rédacteurs inspirés de la sainte Bible? Quant à nous, nous désirons connaître la réponse divine qui est digne de foi, c'est pourquoi nous interrogerons la Bible inspirée par Dieu.

19 Le lexique hébreu-anglais cité ci-dessus nous a renvoyés à plusieurs passages bibliques qui parlent d'une âme (*nefesh*) morte. Cherchez ces versets dans votre Bible et vous trouverez que dans Lévitique 21 : 1 et 22 : 4, *nefesh* (« âme » en hébreu) a été traduit par « un mort » ou « un cadavre »; il en est de même dans Nombres 5 : 2 et 6 : 11. Mais dans Nombres 6 : 6, la *Bible de Crampon* rend ce terme par « corps » dans l'expression « corps mort »; à propos de cette expression, la concordance intitulée *Englishman's Hebrew and Chaldee Concordance of the Old Testament* déclare à la page 829b: « littéralement, *âme morte* ». *Nefesh* est rendu par « un mort » ou « un cadavre » dans Nombres 9 : 10; 9 : 6, 7; 19 : 11, 13 et Aggée 2 : 13.

20 En outre, ce lexique cite Nombres 31 : 19 pour montrer que l'on peut tuer une *nefesh* ou âme, et Ezéchiel 22 :

---

18. L'âme animale meurt-elle, et quelles questions se posent concernant l'âme *humaine*?

19. Comment le lexique cité plus haut justifie-t-il l'emploi du terme « âme morte »?

20. D'après ce lexique, peut-on détruire une âme humaine, et quelle vérité ressort clairement dans Ezéchiel 18 : 4, 20?

27 comme exemple indiquant qu'une âme (*nefesh*) peut être détruite (voir ces versets dans la *version Darby*). Ces passages prouvent, à eux seuls, que la Parole écrite de Dieu enseigne que l'âme humaine est mortelle, donc qu'elle meurt. Mais aucun verset de la Bible ne présente cette vérité plus clairement qu'Ezéchiel 18 : 4, où le Seigneur Dieu déclare: « Voici, toutes les âmes sont à moi; l'âme du fils comme l'âme du père, l'une et l'autre sont à moi; l'âme qui pèche, c'est celle qui mourra. » Le verset 20 reprend la même phrase: « L'âme qui pèche, c'est celle qui mourra. » — Voir aussi Ezéchiel 13 : 19, *AC*, *Li*.

21 Certains lecteurs nous répondront peut-être: « Le Nouveau Testament chrétien a changé tout cela; l'immortalité de l'âme humaine y est présentée comme une vérité du christianisme. »

22 Mais là ils se trompent! L'apôtre Paul n'a-t-il pas affirmé que « le premier homme, Adam, a été fait âme vivante »? Aussi, quand Adam mourut à l'âge de 930 ans et retourna à la poussière d'où il avait été tiré, l'âme humaine mourut (Gen. 3 : 19; 5 : 5). Lorsque Jésus dit à ses douze apôtres de ne pas craindre les hommes, il leur parla en ces termes: « Ne craignez pas ceux qui tuent le corps et qui ne peuvent tuer l'âme; craignez plutôt celui qui peut faire périr l'âme et le corps dans la géhenne. » (Mat. 10 : 28). Et que déclara-t-il à ses apôtres la dernière nuit, dans le jardin de Gethsémané? Il leur dit: « Mon âme est triste jusqu'à la mort. » (Mat. 26 : 38; Marc 14 : 34). L'évangéliste Philippe rapporta à Jésus la prophétie d'Esaïe 53, dont le douzième verset déclare (*AC*): « Il a livré son âme à la mort. » — Actes 8 : 30-35.

23 Le disciple Jacques termine sa lettre par ces mots: « Mes frères, si quelqu'un parmi vous s'est égaré loin de la vérité, et qu'un autre l'y ramène, qu'il sache que celui qui ramènera un pécheur de la voie où il s'était égaré sauvera une âme de la mort. » (Jacq. 5 : 19, 20). Et dans le dernier livre de la Bible (Apoc. 16 : 3, *Da* n.m.), on peut lire: « Le

---

21, 22. Pour ce qui est de l'âme humaine, le « Nouveau Testament chrétien » apporta-t-il un changement, et que dirent à ce propos Jésus, Paul et Philippe?

23. Les livres de Jacques et de l'Apocalypse sont-ils d'accord avec ce qui précède?

second [ange] versa sa coupe sur la mer; et elle devint du sang, comme d'un corps mort; et toute âme vivante dans la mer mourut. »

24 Il y a quelques années, un certain prédicateur itinérant acquit de la notoriété en offrant à ses auditeurs un billet de cinq dollars pour chaque texte biblique qu'ils lui montreraient prouvant que l'âme humaine est immortelle. Il va sans dire qu'il n'a jamais eu à débourser un seul billet, car la Bible ne se contredit pas quand elle affirme que l'âme humaine meurt à cause du péché.* Les centaines de pages de la Bible ne contiennent les mots « immortel », « immortalité », « incorruptible » et « incorruptibilité » qu'un petit nombre de fois (seize fois dans la version anglaise dite « du roi Jacques »), et nulle part dans la Parole de Dieu ces termes ne s'appliquent à l'âme humaine.

25 Pourquoi certains croyants se fâcheraient-ils et refuseraient-ils de poursuivre cette lecture simplement parce que nous attirons leur attention sur ces faits relatifs à l'âme exposés dans la Parole de Dieu? Ils devraient s'en réjouir! Pourquoi? Parce que l'âme humaine étant mortelle, quand un homme meurt, son âme meurt. Elle ne va pas dans un enfer ou un purgatoire d'origine païenne pour y subir, à perpétuité ou à terme, les tourments du feu qui ne s'éteint jamais. Cette vérité, associée au fait qu'il y aura une résurrection des morts, devrait grandement réjouir tous ceux qui aiment Dieu et l'humanité. Elle nous permet de comprendre clairement pourquoi la résurrection est indispensable si nous voulons que nos morts puissent vivre avec nous dans un monde nouveau de bonheur sans fin.

---

* Cf. I Timothée 1 : 17; I Corinthiens 15 : 53, 54; I Timothée 6 : 16; Romains 2 : 7; II Timothée 1 : 10; I Corinthiens 9 : 25; 15 : 52; I Pierre 1 : 4, 23; I Corinthiens 15 : 42, 50, 53, 54.

---

24. Pour ce qui est de la mort de l'âme, la Bible se contredit-elle d'une partie à l'autre, et quels termes bibliques ne sont jamais associés au mot « âme »?

25. Que devrait ressentir le lecteur devant ces faits basés sur la Parole de Dieu, et pourquoi?

L'IDENTIFICATION DES RESSUSCITÉS

POUR ce qui est de la résurrection, ce que nous désirons tous c'est reconnaître nos amis et parents bien-aimés quand ils reviendront à la vie. Et si nous devions prendre part nous-mêmes à la résurrection, nous voudrions pouvoir nous reconnaître nous-mêmes. Nous ne tenons pas à perdre notre mémoire et ignorer qui nous sommes. Rassurez-vous! la Parole de Dieu affirme que nous pourrons nous reconnaître les uns les autres. L'apôtre Paul, qui croyait à la résurrection, écrivit: « Alors je connaîtrai exactement comme moi aussi je suis exactement connu. » (I Cor. 13 : 12, *NW*). Mais comment pourrons-nous nous reconnaître nous-mêmes et identifier les autres?

2 Cette identification se fera-t-elle parce que nous aurons exactement le même corps qu'auparavant? Oui, s'il faut en croire ceux qui interprètent le symbole dit des Apôtres. Mais alors, celui qui est mort d'un cancer généralisé reviendra-t-il avec le même corps rongé par cette terrible maladie? Le lépreux ressuscitera-t-il dans le même corps complètement défiguré? La femme morte avant de terminer sa grossesse sera-t-elle enceinte au moment de ressusciter et achèvera-t-elle cette même grossesse après sa résurrection? Celui qui a perdu ses membres dans une explosion et qui a dû vivre avec des jambes et des bras artificiels, ressuscitera-t-il dans le même état? Bref, la Parole de Dieu enseigne-t-elle la résurrection de notre corps actuel?

3 Il est vrai qu'Elie ranima le corps du fils de la veuve phénicienne, qu'Elisée fit revivre le corps du fils de la Sunamite et que Jésus ramena à la vie le corps du fils de la

1. Pour ce qui est de la résurrection, que désirons-nous pour nous-mêmes et pour nos semblables, et quelle assurance nous est donnée à ce sujet?

2. Vu l'interprétation que l'on donne du symbole des Apôtres, quelles questions pertinentes se posent à propos de la résurrection du corps?

3. Quels cas pourrait-on citer pour dire que notre corps actuel sera ressuscité, mais qu'est-il advenu de ces ressuscités?

veuve de Naïn, celui de la fille de Jaïrus et celui de son cher ami Lazare, mort depuis quatre jours. De même, l'apôtre Pierre ressuscita le corps de Dorcas, chrétienne charitable de Joppé, et l'apôtre Paul ramena à la vie le corps d'Eutychus qui s'était tué en tombant du troisième étage. Mais tous ces ressuscités moururent de nouveau et durent compter sur une résurrection future qui s'opérera grâce à la puissance divine exercée par Jésus-Christ.

4 Ici, certains lecteurs du *Bulletin* risquent de nous interrompre et de nous dire: « Ce que vous dites est exact, mais Jésus-Christ lui-même a été ressuscité avec le même corps qu'il avait lors de sa crucifixion, et sa résurrection constitue un modèle pour toutes les autres. Du reste, Jésus possède toujours ce même corps dans les cieux, où il est monté. » Ces lecteurs se basent sur ce qu'ils ont appris dans l'un ou l'autre des systèmes religieux. Mais l'apôtre Paul serait-il d'accord avec eux? Et que dirait l'apôtre Pierre? Dans 1 Pierre 3 : 18, 19, celui-ci écrivit, d'après la *version Goguel et Monnier* (dans une variante signalée en bas de page): « Le Christ lui-même n'est-il pas mort, une fois pour toutes, pour les péchés, lui le juste, pour des coupables, afin de nous introduire auprès de Dieu? Son corps a été mis à mort, et il a pris vie comme esprit. C'est en esprit qu'il est allé prêcher aussi aux esprits emprisonnés. » D'autres traductions, et notamment *The New English Bible* de 1961, rendent ce passage sensiblement de la même façon.

5 Il s'ensuit que Jésus a été ressuscité « comme esprit ». Cela explique pourquoi, le matin de la résurrection, quand l'ange de Dieu roula la pierre qui fermait l'entrée du sépulcre, les soldats montant la garde ne virent pas Jésus ressusciter et sortir de la tombe, bien qu'ils vissent l'ange matérialisé (Mat. 28 : 1-4). Cela explique aussi pourquoi, lorsque Jésus ressuscité rencontra deux disciples sur le chemin d'Emmaüs, les accompagna et commença à souper

4. Quel argument pourrait-on avancer quant au corps de Jésus-Christ, mais comment ce raisonnement est-il infirmé par I Pierre 3 : 18, 19?

5, 6. a) Quels événements qui se produisirent le jour de la résurrection de Jésus se trouvent expliqués par la déclaration de Pierre? b) Pourquoi Jésus devait-il se former un corps matériel de chair et d'os chaque fois qu'il apparut à ses disciples?

avec eux, ils ne le reconnurent qu'au moment où il rompit le pain, puis il disparut. — Luc 24 : 13-35.

6 Cette résurrection spirituelle explique également comment Jésus put traverser les murs de la pièce à Jérusalem où les apôtres et d'autres disciples étaient réunis, toutes portes étant closes par crainte des Juifs fanatiques. Car, soudain, il se tint au milieu d'eux et, après avoir mangé et parlé avec eux, il disparut, sans qu'aucune porte fût déverrouillée (Luc 24 : 36-44; Jean 20 : 19-24). Bien entendu, comme Jésus avait été rendu vivant dans l'esprit, pour se rendre visible à ses disciples, il lui fallait chaque fois se former un corps matériel de chair et d'os. Jésus lui-même déclara: « Un esprit n'a pas de chair et d'os, comme vous voyez que j'en ai. » Puisque les disciples — eux-mêmes faits de chair et d'os — ne pouvaient voir ce qui n'était pas de chair et d'os, ils ne pouvaient voir Jésus, qui avait été ressuscité « comme esprit ». — Luc 24 : 39, *NW*.

7 En ne faisant aucune mention du sang, Jésus ne voulait pas dire qu'un esprit a du sang tout comme un homme. Quand nous touchons quelqu'un, comme les disciples touchèrent Jésus, nous ne sentons pas le sang mais bien la chair et les os, particulièrement ceux des mains, des pieds et de la poitrine. Un corps de chair sans os s'effondrerait.

8 En certaines occasions, les disciples ne reconnurent pas Jésus ressuscité (Mat. 28 : 16, 17; Luc 24 : 15, 16; Jean 20 : 14-16; 21 : 4-12). On comprendra pourquoi si l'on étudie les termes consignés dans Marc 16 : 12, d'après la *Vulgate* latine, les versions catholiques de *Crampon* (1905) et de *Liénart* et les versions protestantes *Synodale* et *Segond*. Dans cette dernière version, le verset en question est rendu comme suit: « Après cela, il apparut, sous une autre forme, à deux d'entre eux qui étaient en chemin pour aller à la campagne. » Le mot grec que toutes les versions précitées traduisent par « forme » est *morphê*, qui signifie « forme, façon, apparence ». Mais même si l'on ne tient pas compte de Marc 16 : 12, une étude attentive des apparitions de Jésus

7. Qu'est-ce qui explique que Jésus ne fit aucune mention du sang quand il parla à ses disciples des choses qu'un esprit ne possède pas?

8. Pourquoi, en certaines occasions, les disciples ne reconnurent-ils pas Jésus après sa résurrection?

après sa résurrection, convaincra le chercheur honnête — qui n'a pas besoin d'être un détective amateur à la Sherlock Holmes — que Jésus ressuscité se forma des corps matériels différents, suivant les circonstances. En deux occasions, au moins, il se matérialisa dans un corps qui ressemblait à celui qui avait été cloué au poteau (Luc 24 : 38-40; Jean 20 : 20-27). En d'autres occasions, la forme du corps matérialisé laissa les disciples dans le doute pendant quelque temps.

9 Peut-être certains lecteurs songent-ils à l'ascension de Jésus. Ils se rappellent qu'il conduisit ses disciples sur la montagne des Oliviers, où « il fut élevé en leur présence, et une nuée le déroba à leurs yeux » et où deux anges leur dirent: « Ce Jésus qui, du milieu de vous, a été enlevé au ciel, en viendra de la même manière que vous l'avez vu monter. » (Actes 1 : 9-11, *ACY*. Le mot « manière » dans l'expression « de la même manière » ne traduit pas le terme grec *morphê* mais *tropos*. Les anges ne dirent pas que Jésus reviendrait sous la même forme mais de la même manière. Ils ne dirent pas non plus que ces mêmes disciples verraient le retour de Jésus.

10 Jésus ne pouvait emmener un corps humain à travers les ceintures de radiation Van Allen, dans un voyage spatial jusqu'au ciel, car Paul écrivit au sujet de la résurrection: « La chair et le sang ne peuvent hériter du Royaume de Dieu, ni la corruption hériter de l'incorruptibilité », et cela correspond avec ce que l'apôtre avait écrit quelques lignes plus haut, savoir: « On sème de la corruption, il ressuscite de l'incorruption. » (I Cor. 15 : 42, 50, *Jé*). Peut-être, diront certains lecteurs, mais en l'occurrence, Jésus spiritualisa son corps de chair afin de le prendre avec lui au ciel. A ceux-là, nous nous permettrons de poser les questions suivantes: Les anges qui se formèrent des corps matériels pour apparaître aux disciples le jour de la résurrec-

---

9. Au moment où Jésus monta au ciel, que dirent les anges aux disciples qui le regardaient partir, mais que ne dirent-ils pas à propos du retour du Christ?

10, 11. a) Comment certains essaient-ils d'expliquer I Corinthiens 15 : 50, passage qui montre que Jésus ne pouvait emmener un corps charnel au ciel? b) Qu'est-ce qui montre qu'il n'était pas nécessaire de spiritualiser des choses matérielles?

tion et celui de l'ascension, ces anges spiritualisèrent-ils ces corps afin de regagner le domaine invisible? Et Jésus, spiritualisa-t-il les vêtements qu'il portait quand il apparut à ses disciples?

11 Naturellement, Jésus dut se former des vêtements matériels lors de ses apparitions, car ceux qu'il portait avant son exécution avaient été partagés par les soldats et ceux-ci avaient tiré au sort pour déterminer qui aurait son vêtement de dessous sans couture. Quant aux bandelettes qui avaient enveloppé son corps et quant au linge qui avait été sur sa tête, ils étaient restés dans le sépulcre (Jean 19 : 23, 24; 20 : 5-7). Si Jésus ressuscité pouvait se former des vêtements matériels, ne pouvait-il aussi se former différents corps matériels pour se rendre visible puis les dématérialiser, au lieu de les spiritualiser? Assurément!

LE SACRIFICE N'EST PAS ÔTE DE L'AUTEL

12 Quelles eussent été les conséquences si Jésus avait pris avec lui au ciel son corps de chair, d'os et de sang? D'abord, il n'y aurait de résurrection pour personne! Pourquoi? Parce que Jésus aurait ôté son sacrifice de l'autel de Dieu.

13 Or, Jésus affirma: « Je suis le pain vivant qui est descendu du ciel; si quelqu'un mange de ce pain il vivra éternellement; et, en fait, le pain que je donnerai, c'est ma chair pour la vie du monde. (...) Celui qui se nourrit de ma chair et boit mon sang a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour; car ma chair est vraie nourriture et mon sang est vraie boisson. » (Jean 6 : 51, 54, 55, *NW*). Comment pourrions-nous manger la chair et boire le sang de Jésus pour recevoir la vie éternelle si Jésus avait repris sa chair et son sang pour son usage personnel au ciel? Jésus n'est pas comme Maître Patelin, qui voulait avoir et le drap et l'argent.

14 Si l'on admet que Jésus au ciel a toujours son corps

12, 13. Quelle serait une des conséquences si Jésus avait pris son corps humain avec lui au ciel, et pourquoi?

14. Si Jésus, au ciel, était toujours en possession de son corps humain, que saurions-nous relativement à Dieu et au Christ, mais quels textes infirment cette idée?

terrestre, il faudrait admettre aussi que nous savons comment Dieu est, car le clergé qui enseigne la résurrection charnelle de Jésus prétend également qu'il est Dieu. Dieu ressemblerait donc au Jésus terrestre: il aurait 1 m. 83, un nez de Juif, peut-être une barbe, les organes génitaux mâles et il pèserait une centaine de kilos. Il ressemblerait, peut-être, à la représentation faite par le peintre italien Michel-Ange dans son Jugement dernier, fresque de la chapelle Sixtine, au Vatican. Cependant, Jésus déclara aux Juifs: « Le Père qui m'a envoyé a rendu lui-même témoignage de moi. Vous n'avez jamais entendu sa voix, ni vu sa face [*morphê*]. » (Jean 5 : 37, *AC*). L'apôtre Jean, de son côté, écrivit aux chrétiens: « Mes bien-aimés, nous sommes maintenant enfants de Dieu, et ce que nous serons un jour n'a pas encore été manifesté; mais nous savons qu'au temps de cette manifestation, nous lui serons semblables, parce que nous le verrons tel qu'il est. » (1 Jean 3 : 2, *AC*). Ces paroles de Jean seraient inexactes si Jésus avait toujours son corps humain au ciel, car dans ce cas nous saurions comment sont les chrétiens qui vont au ciel après leur résurrection d'entre les morts.

15 Mais ce n'est pas tout. Si Jésus était toujours en possession de son corps humain au ciel, il aurait le système digestif du corps, y compris la bouche et l'estomac. Il en serait de même de ses fidèles disciples qui vont au ciel. Nous nous souvenons que Jésus leur déclara: « Je fais une alliance avec vous, tout comme mon Père a fait une alliance avec moi, pour un royaume, afin que vous mangiez et buviez à ma table dans mon royaume. » (Luc 22 : 29, 30, *NW*). Il s'ensuivrait que ce qu'ils mangeraient et boiraient, traverserait leur système digestif. Et alors? Eh bien, Jésus affirma: « Ne comprenez-vous pas que tout ce qui entre

---

* Comparez, à ce sujet, les paroles prononcées par le prophète Elie concernant le faux dieu Baal, qu'il compara à un homme en ces termes: « Et il arriva qu'à midi Elie se moqua d'eux, et dit: Criez à haute voix, car il est un dieu; car il médite, ou il est allé à l'écart [héb. à la selle]. » — I Rois 18 : 27, *Da*.

---

15. Si Jésus était toujours en possession de son corps humain, qu'en résulterait-il, puisqu'il mange et boit avec ses disciples au ciel?

dans la bouche va au ventre, et est rejeté au lieu secret? » (Mat. 15 : 17, *AC*). Songez un peu! Depuis l'arrivée dans les cieux de corps humains, il faut des lieux d'aisance célestes, des toilettes publiques et privées, pour les messieurs et pour les dames! Maintenant et dans tous les siècles, Jésus, vrai Dieu de vrai Dieu, d'après le clergé, doit faire usage d'une toilette céleste, chose qu'il n'avait pas besoin de faire avant de devenir homme*! Voilà où nous mèneraient les arguments du clergé si on les poussait à leur conclusion logique!

16 Combien plus raisonnable est la Bible, qui déclare: « La chair et le sang ne peuvent hériter le royaume de Dieu. » (I Cor. 15 : 50). Dans son explication du grand Jour des Expiations (*Yom-Kippour*) des Juifs, Paul, chrétien juif lui-même, démontre que Jésus-Christ n'emporta pas son corps charnel avec lui au ciel mais au contraire, qu'il y renonça en le présentant comme un sacrifice humain.

17 D'après l'explication donnée dans le Lévitique, au chapitre seize, chaque année, au Jour des Expiations, le grand prêtre juif portait le sang du taureau et du bouc sacrificiels dans le Très-Saint de la tente sacrée ou du temple fait de main d'homme. Quant aux peaux, à la chair et à la fiente du taureau et du bouc, il fallait les brûler en dehors du camp ou de la communauté. Le taureau et le bouc figuraient Jésus-Christ sans péché, en tant que sacrifice humain. Le Très-Saint, dans lequel il fallait porter le sang du taureau et du bouc, figurait le ciel lui-même, la demeure de Dieu le Créateur.

18 Voici l'explication qu'en donne la Parole de Dieu elle-même, dans Hébreux 9 : 11, 12, 24-26 (*NW*): « Quand le Christ est venu comme grand prêtre des bonnes choses qui ont eu lieu par la tente plus grande et plus parfaite, non faite de main d'homme, c'est-à-dire pas de cette création, il est entré une fois pour toutes dans le lieu saint, non, pas avec du sang de boucs et de jeunes taureaux, mais avec son propre sang, et nous a obtenu une délivrance éternelle. (...)

16. Montrez que la Bible est plus raisonnable à cet égard.

17. Comment faisait-on l'expiation, le grand Jour des Expiations des Juifs?

18. Comment le sens de cette cérémonie nous est-il expliqué dans Hébreux 9 : 11, 12, 24-26?

Car Christ est entré, non dans un lieu saint fait par la main, qui est une copie de la réalité, mais dans le ciel lui-même, afin de paraître maintenant, pour nous, devant la personne de Dieu. Il ne convient pas non plus qu'il s'offre lui-même souvent, comme le grand prêtre entre d'année en année dans le lieu saint avec du sang qui n'est pas le sien. Sinon, il [Christ] aurait dû souffrir souvent depuis la fondation du monde. Mais maintenant il s'est manifesté lui-même une seule fois à la clôture des systèmes de choses pour abolir le péché par son sacrifice. »

19 Que faisait-on des corps charnels des sacrifices offerts le Jour des Expiations? Hébreux 13 : 10-13 (*NW*) nous répond en ces termes: « Nous [les chrétiens] avons un autel dont ceux qui font le service sacré à la tente n'ont pas le droit de manger. Car les corps de ces animaux dont le grand prêtre porte le sang dans le lieu saint, pour le péché, sont brûlés en dehors du camp. C'est pourquoi Jésus, lui aussi, pour sanctifier le peuple par son propre sang, a souffert hors de la porte. Ainsi donc, sortons vers lui hors du camp en portant son opprobre. »

20 D'après la préfiguration du Jour des Expiations, réalisée en Jésus-Christ, le corps humain de celui-ci ne devait pas être porté dans le Très-Saint véritable, le ciel ou la présence divine. Tout comme les corps du taureau et du bouc expiatoires, le corps terrestre de Jésus fut sacrifié selon la volonté de Dieu, afin que les hommes croyants puissent se nourrir de ce corps par la foi.

21 Même le sang proprement dit de Jésus ne fut pas porté par lui dans le ciel mais il y présenta ce qui était symbolisé par son sang versé. La Parole de Dieu déclare à cet effet: « La vie [heb. *nefesh*] de la chair est dans le sang, que moi je vous ai donné pour l'autel afin d'y faire par lui l'expiation de vos fautes [*nefesh* au pluriel]; le sang, en effet, opère l'expiation par la vie [*nefesh*] qui est en lui. » (Lév. 17 : 11, *Li*). Ce passage montre que le sang versé de Jésus représentait sa vie humaine répandue, la valeur de sa vie sacrifiée. Par conséquent, quand le grand prêtre

19, 20. Relativement à Jésus-Christ, qu'est-ce qui fut préfiguré par ce qu'on faisait des corps du taureau et du bouc expiatoires?

21. Qu'est-ce qui fut préfiguré quand le grand prêtre portait le sang expiatoire dans le Très-Saint?

juif passait derrière le second rideau et pénétrait dans le Très-Saint de la tente sacrée, muni du sang expiatoire, il préfigurait Jésus qui ressuscita d'entre les morts et entra dans le ciel lui-même, muni de la valeur de son sacrifice humain, qu'il présenta à Dieu son Père. Il offrit sa vie, figurée par son sang, afin de sauver notre vie qui a pour fondement notre sang.

LE CORPS DES RESSUSCITÉS

22 Pour permettre à Jésus-Christ d'accomplir cette œuvre d'expiation dans le ciel, la demeure des esprits, il fut ressuscité ou ramené à la vie « dans l'esprit ». (1 Pierre 3 : 18, *NW.*) S'il était ressuscité comme un homme parfait, il n'aurait pas pu accomplir ses fonctions de grand prêtre dans le ciel. Quel corps possède-t-il donc depuis sa résurrection et dans quel corps ses disciples fidèles ressuscitent-ils? Pour répondre à cette question, l'apôtre Paul se sert d'une comparaison: celle de la croissance d'une plante à partir d'une graine. Jésus lui-même employa une image semblable quand il déclara: « L'heure est venue où le Fils de l'homme doit être glorifié. En vérité, en vérité, je vous le dis, si le grain de blé qui est tombé en terre ne meurt, il reste seul; mais, s'il meurt, il porte beaucoup de fruit. » (Jean 12 : 23, 24). Avec quel corps cette graine qui tombe et meurt revient-elle?

23 Il y a dix-neuf siècles, les chrétiens de Corinthe posèrent précisément cette question à Paul: Avec quel corps les morts reviendront-ils à la résurrection? Paul ne répondit pas en disant: « Je crois au symbole des Apôtres qui affirme qu'il y aura une résurrection de la chair, c'est-à-dire du même corps dans lequel on meurt. Même les chrétiens qui entrent dans le Royaume des cieux recevront de nouveau leur corps. »

24 La réponse de l'apôtre Paul diffère du symbole dit

22, 23. a) Si Jésus avait été ressuscité comme homme, quelle œuvre n'aurait-il pu accomplir? b) A propos du corps des ressuscités, quelle image Jésus utilisa-t-il, et quelles sont les choses que Paul n'a pas dites?

24, 25. Qu'écrivit Paul dans I Corinthiens 15 : 35-41 au sujet des corps ressuscités du Christ et de ses disciples?

des Apôtres. Lisons ce qu'il écrivit à propos de la résurrection de Jésus-Christ et des disciples de celui-ci. Voici son explication:

25 « Toutefois quelqu'un dira: Comment les morts doivent-ils être ressuscités? Oui, avec quelle sorte de corps viennent-ils? Homme déraisonnable! Ce que tu sèmes n'est rendu vivant que si d'abord il meurt; et quant à ce que tu sèmes, tu sèmes, non le corps qui va se développer, mais une graine toute nue, de blé, peut-être, ou une des autres; mais Dieu lui donne un corps comme il lui a plu, et à chacune des graines son propre corps. Toute chair n'est pas la même chair, mais il y a celle des hommes, et il y a une autre chair: de bovins, et une autre chair: d'oiseaux, et une autre: de poissons. Et il y a des corps célestes et des corps terrestres; mais la gloire des corps célestes est d'une sorte, et celle des corps terrestres est d'une autre sorte. La gloire du soleil est d'une sorte, et la gloire de la lune est d'une autre, et la gloire des étoiles est d'une autre; en fait, une étoile diffère en gloire d'une autre étoile. » — 1 Cor. 15 : 35-41, *NW*.

26 Notez bien! Paul ne parle pas d'un corps composé, d'un corps ayant une partie céleste et une partie terrestre, d'un corps humain spiritualisé, d'un corps mi-poisson et mi-oiseau ou moitié homme moitié singe, enfin il ne fait aucune allusion à un homme-Dieu. Paul affirme que chaque corps est d'une sorte distincte; il y a des corps célestes et il y a des corps terrestres. Dès lors, il s'agit de savoir quelle sorte de corps Dieu donne aux chrétiens qui ont été engendrés de l'esprit en vue d'une espérance céleste. Paul nous renseigne à ce sujet, en ces termes:

27 « Ainsi est également la résurrection des morts. Il est semé dans la corruption, il est ressuscité dans l'incorruption. Il est semé dans le déshonneur, il est ressuscité dans la gloire. Il est semé dans la faiblesse, il est ressuscité dans la puissance. Il est semé corps physique, il est ressuscité corps spirituel. S'il y a un corps physique, il y en a

26. Que montre Paul, dans ce passage, à propos des différents corps?

27. Que dit Paul dans I Corinthiens 15 : 42-49 concernant le corps que reçoivent, après leur résurrection, les chrétiens engendrés de l'esprit?

aussi un spirituel. Ainsi est-il même écrit: Le premier homme Adam devint une âme vivante. Le dernier Adam est devenu un esprit vivifiant. Toutefois, le premier est, non ce qui est spirituel, mais ce qui est physique, ensuite ce qui est spirituel. Le premier homme vient de la terre et il est fait de poussière; le second homme vient du ciel. Comme est celui fait de poussière, ainsi sont également ceux faits de poussière; et comme est le céleste, ainsi sont également ceux qui sont célestes. Et tout comme nous avons porté l'image de celui fait de poussière, nous porterons aussi l'image du céleste. » — I Cor. 15 : 42-49, *NW*.

28 Lorsque Paul parle d'un corps différent reçu à la résurrection, il parle non seulement de la résurrection des fidèles disciples de Jésus qui sont engendrés de l'esprit de Dieu, mais aussi du Christ lui-même. Tout comme Pierre affirme que Jésus fut mis à mort dans la chair mais rendu vivant dans l'esprit, Paul de même déclare ici qu'à sa résurrection, Jésus, « le dernier Adam », devint « un esprit vivifiant ». — I Cor. 15 : 45, *NW*.

29 Si Jésus avait été ressuscité comme homme, il aurait porté à nouveau l'image du « premier homme Adam ». Et dans ce cas, ses disciples, qui doivent devenir semblables à lui à la résurrection, porteraient à nouveau l'« image de celui fait de poussière » au lieu de l'image du céleste. Cependant, ces chrétiens doivent absolument subir un changement de corps, car Paul poursuit immédiatement en ces termes: « Cependant je dis ceci, frères, que la chair et le sang ne peuvent hériter le royaume de Dieu, ni la corruption hériter l'incorruption. (...) Nous serons changés. Car ce qui est corruptible doit revêtir l'incorruption, et ce qui est mortel doit revêtir l'immortalité. Mais quand ce qui est corruptible revêtira l'incorruption et ce qui est mortel revêtira l'immortalité, alors aura lieu la parole qui est écrite: La mort est engloutie pour toujours. » — I Cor. 15 : 50-54, *NW*.

---

28. Comment ces paroles de Paul confirment-elles le fait que Jésus-Christ fut ressuscité « dans l'esprit »?

29. Pourquoi les membres de la classe céleste doivent-ils subir un changement de corps, et quelle assurance Paul leur donne-t-il à ce sujet?

30 Voilà pour les chrétiens engendrés de l'esprit et possédant l'espérance céleste. Mais qu'en est-il des millions de gens, y compris les hommes et les femmes de Dieu qui sont morts fidèles avant la première venue du Christ, qui n'ont pas eu l'espérance céleste? Et que dire des hommes vivant à l'époque actuelle? Il y a des centaines de milliers de chrétiens et de chrétiennes qui ne possèdent pas l'espérance céleste. Quelle sorte de résurrection ces personnes auront-elles s'il leur arrive de mourir avant que Dieu ne détruise le présent système de choses et ne le remplace par son monde nouveau ou système de choses sous le Royaume de Jésus-Christ? Les paroles de Paul citées plus haut se rapportent à ces descendants du premier homme Adam, savoir: « Le premier homme vient de la terre et il est fait de poussière (...). Comme est celui fait de poussière, ainsi sont également ceux faits de poussière. » La règle suivante énoncée par Paul concernant les diverses sortes de graines, s'applique à leur cas: « Dieu lui donne un corps comme il lui a plu, et à chacune des graines son propre corps. » — 1 Cor. 15 : 37, 38, *NW*.

31 Il en sera ainsi de ceux qui continuent de faire partie de la graine terrestre, c'est-à-dire de l'humanité, et qui n'ont pas été engendrés de l'esprit de Dieu pour devenir une graine céleste. A la résurrection, ils seront ressuscités avec un corps appartenant à la graine terrestre. Dieu leur donnera un corps comme il lui plaira, un corps humain, mais non exactement le même corps que celui qu'ils avaient avant de mourir. « Oh! s'exclameront certains lecteurs, mais dans ce cas, il ne s'agira pas des mêmes personnes! » Qu'ils se rassurent! Le Dieu tout-puissant veillera à ce que ce soient les mêmes personnes, même si elles n'ont pas le même corps qu'auparavant.

32 Mais ces mêmes lecteurs nous tiendront probable-

---

30. A propos du corps que recevront les ressuscités n'ayant pas l'espérance céleste, quelle règle énoncée par Paul dans I Corinthiens 15 : 37, 38 s'applique à leur cas?

31. Par conséquent, quel corps Dieu leur donnera-t-il à la résurrection?

32. Quelle question se pose quant à la conservation de l'identité?

ment le raisonnement que voici: « Pour qu'une personne garde son identité après la résurrection et que le ressuscité ne soit pas simplement une personne nouvellement créée qui ressemble à celle qui est morte, n'est-il pas indispensable que quelque chose survive? Vous avez prouvé, à l'aide de la Bible, que l'âme humaine meurt en même temps que l'homme, et que le corps est mangé soit par les poissons, soit par les vers, qui le font disparaître. Mais dans ce cas, il n'y a donc rien qui survit, ni l'âme ni le corps! »

33 C'est exact, d'après les Ecritures. Ecclésiaste 12 : 7 (*AC*) déclare à ce propos: « Avant que la poussière, faisant retour à la terre, redevienne ce qu'elle était et que l'esprit retourne à Dieu qui l'a donné. » L'esprit des méchants, tout comme celui des justes, retourne à Dieu qui l'a donné. Comment cela? Parce que l'esprit [*rouakh*] mentionné dans ce passage n'est pas l'âme [*nefesh*], qui est morte. L'esprit en question est la force vitale que Dieu a donnée ou qu'il a fait transmettre à tous les hommes qui ont vu le jour. Dieu retire des hommes cette force vitale parce qu'ils ont hérité la mort d'Adam. Quand Dieu retire cet esprit ou force vitale, l'âme humaine meurt (Rom. 5 : 12). Dieu seul peut redonner cet esprit ou souffle de vie et faire revivre une âme. A cet effet, le Psaume 104 : 29, 30 (*AC*) déclare: « Tu caches ta face: ils sont dans l'épouvante; tu leur retires le souffle: ils expirent et retournent dans leur poussière. Tu envoies ton souffle [non ton âme, ou leur âme]: ils sont créés. » Ces paroles inspirées nous assurent que le Dieu tout-puissant sait recréer, oui! qu'il pourra recréer des âmes humaines.

34 Probablement il y aura des lecteurs qui diront: « Comment Dieu peut-il recréer ou refaire une âme s'il n'y a rien de physique ou de spirituel qui survit quand elle meurt et que le corps se décompose en poussière et en gaz? »

35 C'est qu'il y a, précisément, quelque chose se rap-

---

33. a) Selon Ecclésiaste 12 : 7, qu'est-ce qui retourne à Dieu? b) En quels termes le Psaume 104 : 29, 30 explique-t-il que Dieu sait recréer une âme humaine?

34, 35. a) Quelle question risque d'être soulevée concernant le pouvoir divin de recréer une âme? b) Qui décide si quelque chose se rapportant à l'âme morte lui survivra, et quels passages de l'Ecriture le montrent?

portant à l'âme morte qui lui survit, si toutefois Dieu en décide ainsi, et c'est cette chose qui pose le fondement de la recréation d'une âme. Quelle est cette chose? C'est le registre de la vie de l'âme décédée. Dieu peut effacer le souvenir d'une âme méchante, mais il peut aussi conserver le registre des faits et gestes d'une âme juste et s'y référer plus tard. Exode 32 : 33 (*AC*) déclare à ce propos: « Jéhovah dit à Moïse: C'est celui qui a péché contre moi que j'effacerai de mon livre. » Deutéronome 29 : 20 (*AC*) dit: « Jehovah effacera son nom de dessous les cieux. » La prière suivante est consignée dans Psaume 69 : 29 (*AC*): « Qu'ils soient effacés du livre de vie, et qu'ils ne soient point inscrits avec les justes. » Enfin, il est écrit dans Proverbes 10 : 7 (*AC*): « La mémoire du juste est en bénédiction, mais le nom des méchants tombe en pourriture. » On voit donc que Dieu ne conserve pas les méchants dans sa mémoire. Du moment qu'il les efface du livre de vie, il ne les ressuscitera pas d'entre les morts. — Mat. 10 : 28; Ps. 145 : 20.

36 Quant à la possibilité d'enregistrer les faits et gestes de quelqu'un, n'oublions pas que l'homme est parvenu à faire des films qui reproduisent les actions et la voix d'une personne. Ces films peuvent être diffusés par télévision. L'homme est arrivé également à conserver la parole et le chant de quelqu'un sur des disques phonographiques, et avec ses bandes magnétiques il peut même enregistrer une émission télévisée et reproduire et les images et les voix des acteurs. Si l'homme imparfait et mourant peut faire de telles choses parce qu'il a été créé à l'image de Dieu, quelles ne doivent pas être les possibilités du Dieu tout-puissant lui-même dans le domaine de l'enregistrement? Ne peut-il pas garder dans sa mémoire le souvenir de ceux qu'il va ressusciter d'entre les morts par Jésus-Christ? L'important, par conséquent, c'est que Dieu conserve le registre de notre vie.

37 Chacun de nous fournit les détails qui sont enregis-

36. Pourquoi est-il tout à fait raisonnable de croire que Dieu possède les capacités nécessaires pour enregistrer la vie d'une âme humaine?

37. a) Que reflète le registre tenu par Dieu? b) Qu'est-ce qui infirme l'idée païenne grecque selon laquelle l'âme est le siège de l'intelligence, de la pensée et de la personnalité?

trés par Dieu. Ce registre donne un reflet fidèle de *vous!* Il décrit votre personnalité. Celle-ci ne dépend pas entièrement de votre corps physique. Du fait de l'usure et du remplacement des tissus de notre corps, celui-ci se renouvelle complètement tous les sept ans environ. Pourtant, notre personnalité reste la même et elle nous identifie comme étant la même personne. Même notre personnalité peut se modifier, non parce que notre corps se renouvelle mais à cause de l'action transformatrice de l'esprit saint de Dieu. Chacun de nous développe sa propre personnalité ou physionomie intérieure qui est conservée dans le cerveau et dans une certaine mesure également dans le sang. Le siège de l'intelligence, de la pensée, de la mémoire, de la conscience et de la personnalité, ne correspond pas à la notion païenne que les Grecs se faisaient de l'âme (*psukhê*). La pensée païenne veut que nous ayons une âme en nous et qu'elle soit le siège de l'intelligence et de la personnalité; mais nous savons que si quelqu'un a le cerveau endommagé, il perd l'intelligence ou la raison, et aucune âme ne vient à son secours pour qu'il conserve son intelligence, sa mémoire et ses autres facultés mentales. Cela infirme la théorie païenne selon laquelle l'âme est le siège de la vie et de la pensée.

38 Dieu n'ignore pas tous ces faits. Au moment qu'il s'est fixé pour ressusciter les âmes mortes sur la terre, sous le Royaume de son Fils Jésus-Christ, Dieu pourra consulter ses registres ou sa mémoire à propos de chaque âme. Il donnera à chaque personne ramenée à la vie sur la terre « un corps comme il lui [plaira] » avec le type de sang qui lui est particulier. Ce corps sera muni d'un cerveau humain. Certes, celui-ci ne sera pas composé des mêmes atomes et molécules que ceux possédés par la personne avant de mourir. Pourtant, son cerveau sera identique à celui qu'elle avait auparavant. Comment cela? En ce que Dieu reproduira exactement le cerveau que la personne possédait au moment où elle est morte. Il refera ses circonvolutions cérébrales et implantera en elles la physionomie morale que la personne avait développée au cours de sa vie antérieure, c'est-à-dire l'ensemble des impressions et des

38. Comment Dieu recréera-t-il les âmes mortes, et qu'est-il dit à ce propos dans Ecclésiaste 11 : 3?

souvenirs de tout ce qui s'était passé pendant son existence précédente. Le ressuscité aura donc le pouvoir de reconnaître les gens, les situations, les lieux; il possédera tous les traits de sa personnalité, y compris tout ce qui manifeste son développement ou son retard sur le plan intellectuel. La raison en est que depuis son décès en tant qu'âme, il n'aura subi aucun changement de personnalité. Tout comme un arbre reste là où il tombe, la personnalité et l'intelligence de quelqu'un restent au stade où elles étaient au moment où la mort est survenue. — Eccl. 11 : 3.

39 Ainsi, à la résurrection, cette personne aura la même personnalité et les mêmes capacités mentales qu'auparavant; elle sera donc la personne même qui est morte et non quelqu'un d'autre qui lui ressemble. Nul autre n'a développé la personnalité reproduite chez ce ressuscité. Et quelqu'un qui lui ressemblerait ne comprendrait pas pourquoi il se retrouve avec cette personnalité, puisqu'elle lui serait étrangère. Aussi, s'il vous arrivait de mourir et de ressusciter, et que Dieu vous donne un corps muni d'un cerveau et d'une personnalité identiques à ceux que vous aviez au moment de mourir, ce serait *vous* et personne d'autre. Vos amis sauraient que c'est vous.

40 Que c'est merveilleux de savoir que lorsque Dieu ressuscitera les âmes mortes, nous nous reconnaîtrons les uns les autres et nous nous souviendrons de toute la bonté dont Dieu a fait preuve à notre égard dans le passé! Les âmes ressuscitées sur la terre auront l'occasion d'obtenir la vie éternelle dans le paradis terrestre sous un gouvernement parfait, le Royaume de Dieu (Luc 23 : 42, 43). En outre, il existe sur la terre à l'heure actuelle une grande foule d'hommes et de femmes craignant Dieu qui annoncent le Royaume de Dieu dans le monde entier. Ils n'auront pas besoin de sortir, par une résurrection, de la tombe de tous ceux qui sont morts, car ils survivront à la « guerre du grand jour de Dieu le Tout-puissant » qui mettra bientôt

---

39. Pourquoi donc le ressuscité ne sera-t-il pas une création différente ne faisant que ressembler à l'âme décédée, mais bel et bien la même personne qu'auparavant?

40. a) Quelle occasion s'offrira aux âmes mortes ressuscitées sur la terre? b) Quel privilège spécial s'offre à ceux qui annoncent actuellement le Royaume de Dieu, et pourquoi?

fin au présent système de choses inique (Apoc. 16 : 14, 16, *NW*). Ainsi, ils entreront sans mourir dans le monde nouveau sous le Royaume de Dieu, où ils pourront gagner le prix de la vie éternelle. Ils seront là pour accueillir les morts terrestres qui reviendront à la résurrection. Mais c'est là un sujet que nous examinerons une autre fois.

SOYEZ «SOUMIS» — MAIS A QUI?

LES peuples libres sont, en dépit de leur liberté, soumis au gouvernement politique qu'ils ont choisi. Peu importe la mesure de liberté dont nous jouissons, nous ne pouvons éviter entièrement cette question de la soumission. Depuis quelques siècles, la soumission est devenue plus difficile à accepter à cause des nombreuses révolutions politiques.

2 Depuis la Révolution américaine de 1775 à 1783 et la Révolution française de 1789, le monde en a connu bien d'autres, dont les résultats ont souvent changé la face du monde. Si les pays de la chrétienté étaient vraiment chrétiens, des révolutions ne se seraient jamais produites en leur sein; cependant, la chrétienté plus que le monde païen, a été secouée par des révolutions violentes. Notre vingtième siècle a vu les révoltes, les soulèvements et les renversements de gouvernements les plus terribles de l'histoire humaine. Ceux de la Chine païenne en 1911 et 1949 et de la Russie «chrétienne» en 1917, ont produit deux géants communistes. Etant donné tous ces changements violents de gouvernement, les peuples sont tourmentés par la question de la soumission. A quel gouvernement faut-il se soumettre volontairement?

3 Que les changements de dirigeants humains ou de formes de gouvernement soient dus à un développement pro-

1, 2. a) A quoi doivent se soumettre même les peuples qui se disent libres? b) Pourquoi la soumission est-elle devenue plus difficile à accepter, et dans quels pays plus particulièrement?

3. Quelles questions sont soulevées relatives à la soumission, et qui doit y répondre?

gressif et paisible ou à une révolution violente, les peuples doivent répondre aux questions suivantes: Pourquoi se soumettre aux changements de gouvernement? Pourquoi ne pas y résister? Quels bienfaits découleront de la soumission? Pour plaire à Dieu, même les personnes aux sentiments droits, qui prient pour la venue de son Royaume et les bénédictions que celui-ci apportera à l'humanité, doivent prendre ces questions en considération et y répondre de la bonne manière.

4 Il y a dix-neuf siècles, l'Empire romain païen dominait le bassin méditerranéen et une grande partie de l'Europe. Il avait assujetti de nombreux peuples, y compris les Juifs de la Palestine; aussi le gouvernement romain devait-il faire face à de multiples problèmes. Nombreux furent les Juifs qui, à cause de leur religion, souhaitèrent être libérés de l'impérialisme romain. En l'an 7 de notre ère, alors que Jésus-Christ était encore un jeune garçon dans la ville de Nazareth, de la province de Galilée, une révolte eut lieu. Menée par un Juif, Judas le Galiléen, elle fut motivée par le dénombrement ou recensement ordonné par Quirinius, le gouverneur romain*.

5 Cette révolte contre la domination romaine vint-elle de Dieu? Non; car Gamaliel, professeur de droit, dit plus tard concernant celui qui avait mené la révolte: «Il périt aussi, et tous ceux qui l'avaient suivi furent dispersés.» (Actes 5:34-37). Ne voulant pas tenir compte de cet exemple de son histoire, la nation juive se révolta en l'an 66, s'attirant ainsi une ruine terrible et la destruction. La ville sainte, Jérusalem, fut détruite avec son temple magnifique dédié à Jéhovah Dieu; les armées romaines dévastèrent le pays de Judée, et 97 000 survivants furent déportés et asservis à un esclavage bien pire qu'une simple soumission politique à

* Voir les *Antiquités judaïques* de Josèphe, livre XVIII, chapitre I^er^, paragraphes 1, 6; livre XX, chapitre 5, paragraphes 1, 2; et la *Guerre juive* du même auteur, livre II, chapitre 8, paragraphe 1; chapitre 18, paragraphe 8; livre VII, chapitre 8, paragraphe 1.

4, 5. a) Quelle révolte se produisit en Galilée pendant l'enfance de Jésus-Christ, et comment savons-nous si elle venait de Dieu? b) Quel fut le résultat de la révolte des Juifs en l'an 66, et quel groupe religieux n'y eut aucune part?

l'Empire romain (Luc 21:5-7, 20-24; 19:41-44). Aucun chrétien, pas même ceux d'origine juive, ne fut impliqué dans cette révolte contre l'impérialisme romain. Pourquoi?

6 L'assemblée chrétienne fut fondée le jour de la Pentecôte de l'an 33 de notre ère, dans la ville de Jérusalem. Dieu lui-même choisit les membres de cette assemblée primitive, car il répandit sur eux son saint esprit et leur conféra des pouvoirs miraculeux (Actes 2:1-40). Ainsi, au cours de cette année critique, l'assemblée chrétienne fut fondée au milieu du monde juif où couvait la révolte contre Rome, malgré la déclaration antichrétienne: «Nous n'avons de roi que César.» (Jean 19:15,16). La jeune assemblée trouva un guide sûr dans la règle de conduite établie par son Chef Jésus-Christ: «Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.» (Marc 12:17). En cette année-là, des milliers de personnes furent témoins de la fondation de l'assemblée chrétienne à Jérusalem. Il y avait de nombreux Juifs pieux venant de la Parthie, la Médie, l'Elam, la Mésopotamie, la Cappadoce, le Pont, l'Asie, la Phrygie, la Pamphylie, l'Egypte, la Libye, la Judée, l'Arabie, la Crète et Rome, c'est-à-dire de nombreuses régions de l'Empire romain et en dehors de celui-ci. Trois mille Juifs venant de ces pays lointains se convertirent au christianisme et se firent baptiser ce jour-là (Actes 2:5-11, 37-42). Après leur retour dans ces pays, ils y établirent des assemblées chrétiennes, y compris en Crète, île de la Méditerranée sous la domination romaine.

7 Aux environs de l'an 61, l'apôtre Paul et son jeune compagnon missionnaire Tite, visitèrent la Crète. Quand Paul quitta l'île, il y laissa Tite pour s'occuper de l'assemblée chrétienne. Dans une lettre adressée à Tite, Paul dit: «Je t'ai laissé en Crète dans ce but, que tu mettes en bon ordre les choses qui restent à régler, et que, dans chaque ville, tu établisses des anciens, suivant que moi je t'ai ordonné: (...) Car il y a beaucoup d'insubordonnés, vains discoureurs et séducteurs, principalement ceux [des Juifs] qui sont

---

6. a) Quand l'assemblée chrétienne fut-elle fondée, et à quel endroit? b) Comment s'étendit-elle rapidement à des régions à l'intérieur et à l'extérieur de l'Empire romain?

7. Pourquoi Paul laissa-t-il Tite en Crète et quels conseils Tite devait-il donner aux chrétiens de Crète concernant leurs relations avec toutes sortes d'hommes?

de la circoncision [juive].» (Tite 1:5-10, *Da*). Afin de corriger les pensées erronées des chrétiens crétois et les aider à suivre le droit chemin dans leurs relations avec toutes sortes de personnes, Paul instruisit Tite à donner de bons conseils lorsqu'il s'adresserait aux assemblées: «Rappelle-leur d'être soumis aux principautés [gouvernements, *NW*] et aux autorités, d'être obéissants, d'être prêts à toute bonne œuvre; de n'injurier personne, de n'être pas querelleurs, mais modérés, montrant toute douceur envers tous les hommes. Car nous étions, nous aussi, autrefois comme eux, insensés, désobéissants, égarés, asservis à diverses convoitises et voluptés, vivant dans la malice et dans l'envie, haïssables, nous haïssant l'un l'autre.» — Tite 3:1-3, *Da*.

8 C'est le seul passage de sa lettre à Tite où Paul fait mention des «gouvernements» et «autorités». Etant donné que les chrétiens devaient s'y soumettre, qu'étaient les «gouvernements» et «autorités» dont Paul parlait? Etaient-ils dans l'assemblée chrétienne? Ou s'agissait-il des gouvernements politiques et des autorités en dehors de l'assemblée chrétienne, soumis, à l'époque, à la domination de la Rome impériale? De quels gouvernements et autorités devait parler Tite lorsqu'il rappellerait aux assemblées crétoises de leur être soumises?

9 Manifestement, il parlerait des gouvernements politiques et des autorités de ce monde. Mais Paul n'avait pas instruit Tite à consulter les gouvernements et autorités pour obtenir leur approbation quant à la nomination des anciens aux positions de service dans les assemblées de Crète. De telles autorités étaient établies non pour diriger l'administration des affaires de l'assemblée chrétienne, mais pour gouverner à l'extérieur de l'assemblée chrétienne, dans le monde. Comme Jésus l'a dit d'une façon si réaliste, ses disciples sont dans le monde mais ils n'en font pas partie, au contraire ils sont haïs du monde (Jean 17:14-16; 15:19). S'ils voulaient rompre toutes les relations avec les gouvernements et autorités de ce monde, les chrétiens devraient quitter la terre. Mais on ne peut pas quitter la pla-

8, 9. a) Quelles questions se posent à propos des « gouvernements » et des « autorités » mentionnés par Paul? b) De qui Paul parlait-il, et pourquoi était-il obligé de dire aux chrétiens qu'ils devaient se soumettre?

nète avec la même facilité qu'on descend d'un autocar (I Cor. 5:9,10). Dieu n'a pas ôté les chrétiens du présent monde. Ils doivent coexister avec les gouvernements et les autorités. C'est pourquoi Paul leur dit de se soumettre.

10 Mais n'est-ce pas dangereux pour l'enseignement, la moralité, le culte et les activités de l'assemblée, que les vrais chrétiens se soumettent aux gouvernements politiques et aux autorités de ce monde dont Satan le Diable est le «chef» et le «dieu» invisible (Jean 12:31, *Da;* 14:30; 16:11; II Cor. 4:4)? Naturellement, cela dépend du degré de soumission. L'apôtre Paul voulait-il dire que les chrétiens devaient se soumettre entièrement aux dirigeants de ce monde, au point de n'être que de simples automates et faire taire leur conscience chrétienne au sujet de ce qui est bien et mal selon la Parole écrite de Dieu? Préconise-t-il une soumission complète de la volonté du chrétien pour qu'il obéisse aveuglément dans toutes les circonstances aux ordres des gouvernements et des autorités de ce monde?

11 Encourage-t-il les chrétiens, au contraire, à une soumission relative? Par «relative» nous voulons dire une soumission qui est en rapport avec d'autres choses, c'est-à-dire qu'elle doit tenir compte d'autres facteurs. Elle n'est pas absolue ou indépendante d'autres facteurs. On doit établir un juste équilibre avec d'autres considérations qu'on ne peut ignorer. Dans sa brève lettre à Tite, Paul précise dans quelle mesure on doit observer cette soumission et si elle est absolue ou relative.

12 Paul donne ces précisions en disant à Tite qu'il y a d'autres choses auxquelles les vrais chrétiens voués et baptisés doivent se soumettre. Les dirigeants politiques et les autorités de ce monde ne sont pas les seuls auxquels nous devons une mesure de soumission. Il est d'autres genres de soumissions que les chrétiens doivent prendre en considération. Lesquels? Il y a, par exemple, la soumission conjugale. Dans Tite 2:3-5, Paul donne ce conseil relatif à la

10. Quelle question est soulevée par une telle soumission, et qu'est-ce qui détermine la réponse?

11. De quelle autre sorte de soumission peut-il être question ici, et qui nous éclaire à ce sujet?

12. Quelles précisions Paul donna-t-il, et quel autre cas de soumission avait-il mentionné auparavant?

responsabilité des femmes âgées de l'assemblée: «Dans le but d'apprendre aux jeunes femmes à aimer leurs maris et leurs enfants, à être retenues, chastes, occupées aux soins domestiques, bonnes, soumises à leurs maris, afin que la parole de Dieu ne soit pas blasphémée.» Les femmes doivent-elles être «soumises à leurs maris» d'une façon absolue? Examinons cette question de plus près.

LA SOUMISSION DES FEMMES

13 Il faut retenir ceci: Paul ne dit pas que la soumission de la femme dépend de la croyance du mari, s'il est un vrai chrétien, un Juif ou un païen. Toujours est-il que la soumission d'une femme à un mari se base, selon Paul, sur un principe biblique. A l'assemblée de Corinthe, il écrit: «Je veux cependant que vous sachiez que Christ est le chef de tout homme, que l'homme est le chef de la femme, et que Dieu est le chef de Christ. (...) L'homme n'a pas été créé à cause de la femme, mais la femme a été créée à cause de l'homme. C'est pourquoi la femme, à cause des anges, doit avoir sur la tête une marque de l'autorité dont elle dépend.» (I Cor. 11: 3,9,10). Cependant, d'après l'apôtre Paul, la soumission d'une femme chrétienne à son mari ne peut être totale, et doit tenir compte d'une soumission à quelqu'un de plus élevé encore. Autrement, comment Paul pouvait-il dire que les jeunes femmes, qui obéissent à l'enseignement et à l'exemple des femmes âgées, devraient se soumettre à leurs maris, «afin que la parole de Dieu ne soit pas blasphémée» par les gens de l'extérieur?

14 En conséquence, la femme chrétienne doit d'abord tenir compte de la «parole de Dieu» en ce qui concerne sa soumission dans l'union du mariage. Elle s'est vouée entièrement à Jéhovah Dieu et a pris le baptême pour symboliser son offrande, comme le fit Jésus. Son mari, qu'il soit chrétien, Juif ou païen, est imparfait et pécheur de naissance. Si, donc, il lui demandait de faire quelque chose qui

13. a) Quelle que soit la religion de son mari, sur quoi la soumission de la femme se base-t-elle? b) Quelle doit être l'étendue de cette soumission, afin de sauvegarder quoi?

14. Malgré l'autorité de son mari, de quelles considérations la femme chrétienne doit-elle tenir compte en se soumettant?

soit contraire à la Parole de Dieu, en toute bonne conscience elle ne pourrait pas le faire et en même temps remplir son engagement envers Dieu, à l'exemple du Christ. Nous devons reconnaître qu'au sein de la famille, le mari est le chef visible de la femme; cependant le Christ est plus élevé qu'un homme ou mari, et il est le chef du mari chrétien; de plus Dieu est le chef du Christ. La femme chrétienne ne peut donc considérer l'autorité tertiaire de son mari comme étant finale et absolue. Elle doit prendre en considération l'autorité suprême de Dieu, à qui elle s'est vouée par l'entremise de son Chef supérieur, son Sauveur, Jésus-Christ.

15 Elle mépriserait la Parole de Dieu si elle la transgressait par une obéissance servile à son mari, bien que des personnes en dehors de l'assemblée chrétienne puissent approuver cette façon d'agir. Elle aurait commis un péché. Ainsi il est évident que la soumission d'une femme chrétienne à son mari est relative. Dans sa soumission, elle tiendra compte de la Parole de Dieu. La Parole de Dieu est en accord avec sa soumission à son mari et lui enseigne de faire ainsi. Une personne en dehors de l'assemblée ne pourrait dire avec raison que la Parole de Dieu n'enseigne pas à la femme de se soumettre à son mari et de manifester son amour pour lui par sa soumission.

16 Qu'en est-il si la femme chrétienne, qui prêche la Parole de Dieu aux autres, n'accorde pas à son mari cette soumission relative mais le défie et se querelle avec lui concernant les questions domestiques où la conscience chrétienne n'entre pas en ligne de compte? En agissant de la sorte, elle donne l'impression aux gens de l'extérieur que la Parole de Dieu, qu'elle prêche, lui enseigne d'être rebelle, insubordonnée, à ambitionner l'autorité. Ainsi, il en résulte que la Parole de Dieu est «blasphémée» par ceux du dehors, et ils ne veulent pas l'écouter quand elle leur est prêchée par cette femme ou par un autre membre de l'assemblée. Ainsi, par sa soumission à son mari en ce qui concerne les choses qui ne sont pas contraires à la Parole de Dieu, elle protège cette dernière contre les propos outrageants venant

15. Quelle sorte de soumission la femme chrétienne doit-elle à son mari, et que ne peut-on pas reprocher à la Parole de Dieu?

16. Comment la chrétienne pourrait-elle exposer la Parole de Dieu à des « blasphèmes », et pourquoi?

des gens ignorants qui jugent la Parole de Dieu d'après la conduite d'une femme chrétienne.

17 Par la manière dont elle se soumet à son mari, la femme chrétienne devrait recommander la Parole de Dieu aux gens du dehors et les rendre plus réceptifs à son enseignement. La Parole de Dieu doit être le guide principal de sa vie conjugale; voilà pourquoi Paul déclare que sa soumission à son mari n'est que relative.

LA SOUMISSION DES ESCLAVES

18 Dans sa lettre à Tite l'apôtre Paul parle d'un autre genre de soumission qu'on ne pouvait pas écarter à son époque. Dans l'Empire romain les esclaves étaient nombreux, non seulement parmi les noirs mais également parmi les blancs. Il s'agissait de prisonniers de guerre ou de personnes qui ne pouvaient payer leurs dettes. Ces esclaves étaient si nombreux qu'un citoyen romain pouvait en avoir jusqu'à quatre mille dans son établissement. Beaucoup d'entre eux entendirent la prédication de la bonne nouvelle du Royaume de Dieu et de la liberté qu'il apporterait, et acceptèrent le christianisme. Bien qu'étant esclaves d'un homme ou d'une femme riche ou puissant, ils crurent au sacrifice rédempteur de Jésus-Christ et se vouèrent à Jéhovah Dieu. Dieu refusa-t-il leur offrande, se disant qu'ils ne pouvaient pas se vouer à lui parce qu'ils n'étaient pas libres de le faire? Dieu se dit-il que puisqu'ils appartenaient à un propriétaire d'esclaves à qui ils étaient soumis, ils ne pouvaient pas se donner entièrement à Dieu et remplir les conditions de leur offrande?

19 Non! Dieu ne refusa pas leur offrande présentée par l'intermédiaire du Christ. Si Dieu l'avait refusée, alors l'assemblée chrétienne n'aurait pas admis des esclaves en son sein. Mais Dieu accepta leur offrande et les admit dans l'assemblée de son peuple saint. C'est pourquoi les apôtres

17. Comment la chrétienne peut-elle recommander la Parole de Dieu à ses semblables?

18, 19. a) De quelle autre catégorie de gens assujettis Paul parla-t-il, et quelles questions se posent relatives à l'offrande de ces gens? b) Qu'indique le fait que les apôtres parlèrent dans leurs lettres du comportement de cette catégorie de chrétiens?

de Jésus-Christ reconnurent ces esclaves voués comme membres de l'assemblée et parlèrent dans leurs lettres de leur conduite en qualité de chrétiens.

20 Le fait que Dieu ait accepté l'offrande de ces esclaves et les ait admis dans son assemblée, signifie-t-il qu'il les avait affranchis de leurs propriétaires terrestres? Absolument pas. Ils demeurèrent esclaves terrestres, bien qu'ayant acquis la liberté spirituelle dont ne jouissaient pas les esclaves non chrétiens. «Car l'esclave qui a été appelé dans le Seigneur est un affranchi du Seigneur», dit Paul, dans un sens spirituel et non dans le but d'encourager un esclave à s'enfuir.

21 C'est pourquoi Paul dit: «Que chacun demeure dans l'état où il était lorsqu'il a été appelé [à être un saint de Dieu]. As-tu été appelé étant esclave, ne t'en inquiète pas; mais si tu peux devenir libre, profites-en plutôt. (...) De même, l'homme libre qui a été appelé est un esclave de Christ. Vous avez été rachetés à un grand prix [le sacrifice du Christ]; ne devenez pas esclaves des hommes. Que chacun, frères, demeure devant Dieu dans l'état où il était lorsqu'il a été appelé.» (I Cor. 7:20-24). Paul ne fut pas un réformateur de l'Empire romain, il n'avait pas été autorisé par Dieu à agir comme tel. Pourquoi le serait-il alors qu'il savait, comme Dieu, que l'Empire romain impie serait détruit au moment voulu par le Créateur? L'esclavage fut très répandu dans l'Empire romain et autorisé par le gouvernement impérial. Paul se soumit au gouvernement romain en ce domaine. Il ne conseilla pas aux esclaves de s'enfuir. Il ne préconisa pas une révolte d'esclaves comme celle menée par Spartacus en l'an 73 av. J.-C.

22 Quand un esclave devenait un chrétien voué et baptisé, quelles étaient les relations qui existaient entre lui et son maître terrestre? Selon la chair, il était toujours un es-

---

20, 21. a) Si un esclave se vouait à Dieu, cela changeait-il ses relations avec son maître? b) Par ce que Paul écrivit au sujet de l'esclavage, comment montra-t-il sa propre soumission au gouvernement romain?

22, 23. a) Que deviendrait un esclave après s'être voué à Dieu? b) Qu'est-ce que Paul cherchait à protéger en donnant ses instructions relatives aux esclaves, et qu'écrivit-il à Tite à propos de ces derniers?

clave sous un maître humain. Au lieu de s'enfuir comme Eliza dans le roman intitulé *La Case de l'Oncle Tom* (1851-1852), il deviendrait un meilleur esclave grâce au christianisme. L'apôtre Paul instruisit le jeune surveillant Tite quant aux conseils à donner aux esclaves en Crète concernant leur conduite en tant que chrétiens. En écrivant à Tite, Paul souligna ce qu'il fallait faire pour protéger l'organisation chrétienne et la Parole de Dieu contre les injures, les outrages et les blasphèmes de la part du monde. Tout d'abord Paul parla de la conduite des femmes chrétiennes dans le foyer et de la façon dont les jeunes hommes chrétiens devaient se comporter, donnant «une parole saine, irréprochable, afin que l'adversaire soit confus, n'ayant aucun mal à dire de nous». Paul parla ensuite des esclaves et écrivit:

23 «Que les esclaves soient soumis à leurs maîtres en tout; qu'ils cherchent à leur plaire, évitant de les contredire; qu'ils se gardent de rien détourner, mais se montrent toujours d'une fidélité parfaite, afin de faire honneur en tout à la doctrine de Dieu, notre Sauveur. La grâce salvatrice de Dieu, en effet, est apparue à tous les hommes [y compris les esclaves]. Elle nous éduque, pour qu'en répudiant l'impiété et les convoitises du monde, nous menions dans le siècle présent une vie marquée par la pondération, la justice et la piété.» — Tite 2:6-12, *NC*.

24 Comment cela est-il possible actuellement pour les esclaves d'Asie, d'Afrique ou d'ailleurs? Comment les esclaves peuvent-ils, après être devenus des chrétiens voués et baptisés, être «soumis à leurs maîtres en tout» et «leur plaire», et en même temps demeurer chrétiens? Nous remarquons de nouveau que Paul ne fait pas de distinction entre les maîtres païens, romains, juifs ou chrétiens, et il ne dit pas que l'esclave chrétien doit se soumettre uniquement à un maître chrétien et lui plaire.

25 En effet, à cette époque-là, il y avait dans l'assemblée des chrétiens propriétaires d'esclaves. Paul n'essaya pas d'agir comme le firent bien plus tard le tsar russe Alexandre II qui, en 1861, affranchit 23 000 000 de serfs russes, et

---

24, 25. a) Quelle distinction Paul ne fit-il pas? b) Les propriétaires d'esclaves furent-ils tolérés dans l'assemblée, et qu'indique le cas de Philémon?

le président américain Abraham Lincoln qui, en 1863, publia une proclamation abolissant l'esclavage dans les régions du Sud non occupées par les troupes fédérales. Non, Paul ne prêcha pas l'affranchissement de tous les esclaves chrétiens et n'affirma pas que tous les chrétiens propriétaires d'esclaves devaient en être privés contre leur volonté. Il n'a pas dit que l'assemblée chrétienne devait exclure tous ceux qui refusaient d'affranchir leurs esclaves croyants ou non croyants. Il existe même une lettre rédigée par Paul et conservée dans la Bible, adressée à un propriétaire d'esclaves nommé Philémon. Loin d'exclure Philémon, l'assemblée locale des chrétiens se réunissait dans son foyer. — Philém. 1,2.

*
* *

26 Le gouvernement romain permit à Philémon de posséder des esclaves, et Paul se soumit à cette disposition du gouvernement païen et n'abolit pas l'esclavage dans la maison de ce chrétien. En accord avec les instructions données à Tite relatives à la soumission «en tout» des esclaves à leurs maîtres, Paul renvoya à Philémon un de ses esclaves qui s'était enfui. L'esclave porta la lettre de Paul à Philémon. Paul ne proclama pas l'affranchissement de l'esclave fugitif Onésime parce que celui-ci avait écouté sa prédication et était devenu un chrétien. Paul renvoya Onésime à son maître. Alors Onésime, parce qu'il était devenu un chrétien, retourna à l'esclavage, pour se soumettre en tout à Philémon, un autre chrétien, et se montrer «d'une fidélité parfaite». Sur le chemin de retour, Onésime ne changea pas d'idée, en détruisant la lettre pour disparaître dans le monde et continuer à vivre comme un fugitif. Bien qu'il retournât à l'esclavage, il remit la lettre à Philémon. C'est ainsi que cette épître figure dans la Bible aujourd'hui. — Philém. 10-17.

27 Comment des esclaves qui sont devenus des chré-

26. Conformément aux instructions qu'il avait données au sujet des esclaves, que fit Paul d'Onésime, et que fit ce dernier?

27. a) Par conséquent, que signifie le terme « en tout » quant à la soumission que l'esclave chrétien devait à son maître? b) Quelle sorte d'esclaves le christianisme produisit-il?

tiens voués peuvent-ils se soumettre en tout à leurs maîtres, surtout si ces derniers ne sont pas chrétiens ou pratiquent une autre religion? Le terme «en tout» signifie-t-il que la soumission est totale, absolue, qu'elle ne tient pas compte de la volonté ou de la Parole de Dieu? Difficilement! Le «tout» se limite au service que le maître peut légalement exiger de son esclave. Le maître n'avait pas le droit de changer la religion de l'esclave, car c'était là une question de conscience et une question personnelle entre l'esclave et son Dieu. Paul indique ce qu'il faut comprendre par «en tout», lorsqu'il ajoute: «Qu'ils cherchent à leur plaire, évitant de les contredire; qu'ils se gardent de rien détourner, mais se montrent toujours d'une fidélité parfaite.» Au lieu de produire de plus mauvais esclaves, le christianisme les rendait meilleurs: désormais, ils prenaient plaisir à plaire à leurs maîtres en accomplissant bien les tâches assignées, ils ne répondaient pas impertinemment à leurs maîtres, ne volaient pas, étaient loyaux et ne trahissaient pas les intérêts matériels de leurs maîtres.

28 La soumission n'oblige pas l'esclave chrétien à voler, si son maître non chrétien lui ordonne de le faire. Et s'il ne vole pas pour son maître terrestre, il ne transgressera pas non plus les autres commandements de Dieu. «Que celui qui dérobait ne dérobe plus, dit l'apôtre Paul, mais plutôt qu'il travaille, en faisant de ses mains ce qui est bien, pour avoir de quoi donner à celui qui est dans le besoin.» (Eph. 4:28). Ainsi nous avons la preuve que la soumission chrétienne d'un esclave à un maître humain est relative, limitée, dépendant de la conscience chrétienne. Il ne faut pas transgresser les commandements de Dieu pour plaire à un propriétaire d'esclaves. Dans Colossiens 3:22-24 (*NC*), Paul dit ceci aux esclaves:

29 «Esclaves, obéissez en tout à ceux qui sont vos maîtres en ce monde, sans être obséquieux à la manière de ceux qui veulent plaire aux hommes, mais avec un cœur loyal, dans la crainte du Seigneur [Jéhovah, *NW*]. Quoi que vous ayez à faire, faites-le de toute votre âme, comme pour

28, 29. a) Que ne pouvait-on pas obliger un esclave à faire par soumission envers son maître? b) Ainsi, de quelle sorte de soumission s'agit-il, et qui l'esclave chrétien doit-il servir, poussé par quel mobile?

le Seigneur [Jéhovah, *NW*] et non pour des hommes [vos maîtres]: vous savez qu'en récompense vous recevrez du Seigneur [Jéhovah, *NW*] l'héritage promis. Servez le Seigneur Christ.»

30 L'obéissance aux maîtres «en tout» ne signifie pas qu'on doit leur obéir totalement, au point de désobéir à Jéhovah Dieu et de transgresser ses commandements. L'apôtre ne dit-il pas que les esclaves doivent obéir en tout «dans la crainte de Jéhovah», c'est-à-dire en craignant de déplaire à Jéhovah? Quelle qu'ait été la tâche assignée, les esclaves devaient l'accomplir, non à contrecœur, comme pour les hommes qui étaient leurs maîtres, mais «de toute votre âme, comme pour Jéhovah», sachant que c'était Jéhovah qui leur donnerait la récompense, bien qu'ils fussent exploités par leurs maîtres.

31 La crainte de Jéhovah ne permettrait pas aux esclaves de devenir des tueurs à gages au service de leur maître. Si le maître leur ordonnait de voler le bien d'autrui, de mentir, de faire une fausse déposition en justice ou d'enlever la femme d'un autre, ils ne pouvaient pas faire de telles choses de toute leur âme comme pour leur Dieu, car Jéhovah défend à ses témoins chrétiens de commettre de tels méfaits. Si les esclaves chrétiens cherchaient à plaire aux hommes, ils se soumettraient et obéiraient à leurs maîtres même quand ceux-ci leur demanderaient de faire quelque chose de mal, d'antibiblique ou de non chrétien. Mais il est des cas, et ils sont nombreux, où les esclaves chrétiens ne peuvent obéir aux maîtres humains, imparfaits et pécheurs, parce qu'ils cherchent à plaire à Dieu et craignent surtout Jéhovah. Ils sont, à vrai dire, des esclaves du Maître, Christ, qui les a rachetés par son sacrifice.

32 Dans Ephésiens 6:5-9 (*NC*), l'apôtre Paul donne des instructions semblables aux esclaves chrétiens, membres

---

30. D'après les instructions de Paul, pourquoi l'obéissance aux maîtres « en tout » ne peut-elle aller jusqu'à la transgression de la loi de Dieu?

31. Comment la crainte de Jéhovah et le désir de lui plaire empêcheraient-ils l'esclave chrétien de faire certaines choses?

32. Quelles instructions analogues Paul donna-t-il aux esclaves dans Ephésiens 6 : 5-9, et que dit-il pour les encourager à faire le bien?

de l'assemblée. Plutôt que d'être des esclaves de mauvaise humeur, animés de mauvais sentiments, Paul leur dit: «Servez avec bon esprit, comme si vous serviez le Seigneur [Jéhovah, *NW*] et non des hommes, sachant que chacun sera payé par le Seigneur [Jéhovah, *NW*] pour le bien qu'il aura fait, qu'il soit esclave ou homme libre.» Ils doivent garder présent à l'esprit qu'ils ont un Maître plus élevé que leur maître humain, un Maître dans les cieux. Ce Maître ne favorise pas les maîtres terrestres au préjudice des esclaves, pourvu que les esclaves obéissent à leur Maître céleste quand il faut choisir entre la fidélité au christianisme et une obéissance servile aux hommes.

33 L'apôtre Paul enseigne chaque fois que la soumission des esclaves chrétiens à leurs maîtres humains est une soumission relative. Les esclaves ne peuvent plus faire certaines des choses qu'ils faisaient auparavant quand ils rendaient à leurs maîtres terrestres une obéissance totale, parce qu'ils ont maintenant une conscience chrétienne. Mais malgré cela, ils seront de meilleurs esclaves et seront plus profitables et plus loyaux à leurs maîtres. Tout en persévérant dans la voie chrétienne en dépit des désirs de leurs maîtres, ils ne leur feront pas de mal et ne porteront pas préjudice à leurs intérêts, mais les aideront à respecter leur conscience éduquée et formée par le christianisme. Parce qu'ils sont de meilleurs esclaves grâce au christianisme, ils ne seront pas un objet de honte ou d'opprobre pour l'enseignement que Dieu donne à ses témoins voués.

34 En faisant preuve de meilleures manières, ces esclaves désirent «faire honneur en tout à la doctrine de Dieu, notre Sauveur». S'ils s'efforcent de faire honneur à l'enseignement de Dieu et de le suivre en toutes choses, ils ne se soumettront pas aux maîtres terrestres au point d'obéir aux ordres de faire ce qui est mal. En faisant le mal ils ne seraient pas un honneur pour l'enseignement de Dieu; mais au contraire, ils jetteraient l'opprobre sur ses enseignements et les présenteraient sous un faux jour.

33, 34. a) Pourquoi les esclaves chrétiens ne pouvaient-ils plus faire certaines choses qu'ils faisaient auparavant pour leurs maîtres, mais ces derniers s'en trouvaient-ils lésés? b) En faisant preuve de meilleures manières, que désiraient les esclaves, prouvant quoi quant à leur soumission?

LA SOUMISSION AUX GOUVERNEMENTS ET AUX AUTORITES

35 C'est seulement après avoir écrit que les femmes chrétiennes doivent se soumettre à leurs maris et que les esclaves chrétiens doivent être soumis à leurs maîtres terrestres, que l'apôtre Paul déclara aux membres de l'assemblée qu'ils devaient «être soumis aux magistrats [gouvernements, *NW*] et aux autorités». (Tite 3:1.) D'après ce que Paul dit concernant la soumission aux maris et aux maîtres, nous avons une règle qui permet de déterminer dans quelle mesure il faut se soumettre et obéir aux gouvernements politiques et aux autorités en qualité de chrétiens voués et baptisés, tels que le sont les témoins de Jéhovah actuellement. La soumission aux maris et aux maîtres, qui ne sont que des humains imparfaits, ne devait pas être totale mais simplement relative. De même, la soumission aux gouvernements et aux autorités, qui se composent d'humains nés dans le péché et condamnés à mort, doit être relative. Cependant, les «gouvernements et autorités» humains portent une responsabilité envers tous les peuples sous leur domination. Une de leurs tâches principales est de maintenir l'ordre et d'assurer au peuple une mesure de protection. Les gouvernements ont déjà assez de problèmes avec les gens non chrétiens en général, sans que les chrétiens y contribuent en prenant part aux méfaits commis par les hommes de ce monde.

36 Cependant, il est très convenable pour les chrétiens qui sont des «saints» de Dieu, d'obéir aux «gouvernements et aux autorités». Au lieu de s'attirer la désapprobation des dirigeants de ce monde, les chrétiens devraient gagner, ou au moins mériter des louanges pour leur bonne conduite et leur respect des lois qui maintiennent l'ordre et contribuent au bien commun. C'est déjà assez que les chrétiens soient mal compris, critiqués et faussement accusés parce

35. a) Pour ce qui est de la soumission que les chrétiens doivent aux gouvernements et aux autorités, que peut-on déduire du cas des femmes et des esclaves? b) Malgré leur imperfection, quelle responsabilité incombe aux gouvernements?

36. Pourquoi convient-il que les chrétiens obéissent aux gouvernements et aux autorités, et qu'ils en reçoivent des louanges?

qu'ils se dévouent de toute leur âme à Dieu et marchent fidèlement sur les traces de Jésus-Christ, sans qu'ils deviennent un objet de blâme et soient accusés à juste titre d'avoir fait le mal. Les chrétiens devraient prouver que la crainte de Dieu effectue un changement pour le mieux dans leur vie. Paul leur conseille donc «d'être prêts à toute bonne œuvre».

37 Ceci est entièrement en accord avec ce que Paul mentionne un peu plus haut dans sa lettre, à savoir, que notre Sauveur Jésus-Christ «s'est donné lui-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité, et de se faire un peuple qui lui appartienne, purifié par lui et zélé pour les bonnes œuvres». (Tite 2:13,14.) Comment, dans ces conditions, pourrions-nous être un grand danger pour les gouvernements et autorités de ce monde, même si notre soumission à eux n'est que relative? En revanche, étant un peuple racheté de toute sorte d'iniquité et zélé «pour les bonnes œuvres», nous ne pouvons, en qualité de chrétiens, accorder plus qu'une soumission relative aux gouvernements et aux autorités humains. Pourquoi? Parce que les dirigeants humains peuvent exiger certaines choses et promulguer des lois qui soient contraires à la loi suprême de Dieu.

38 Notre obéissance par motif de conscience à la loi de Dieu peut déconcerter les gouvernements et autorités humains. Elle peut révéler leur erreur et leur montrer qu'ils ne sont pas en conformité avec la loi de Dieu. Mais jamais, non, jamais, elle ne nous incitera à prendre part à un mouvement subversif ou à une conspiration, ou à nous révolter contre de tels gouvernements et autorités. Si nous rendons à Dieu ce qui appartient à Dieu sous ce système de choses, cela ne nous empêche pas de rendre à César ce qui appartient à César et ne nous amène pas à transgresser le conseil apostolique d'être «soumis aux gouvernements et aux autorités». (Mat. 22:21.) Cela signifie simplement qu'en

37. Comment notre bonne conduite est-elle en accord avec la raison pour laquelle le Christ nous a rachetés, et qu'en est-il de notre soumission aux autorités?

38. Si nous obéissons à la loi de Dieu, que ne ferons-nous jamais aux gouvernements et aux autorités, mais que ne pourrons-nous pas faire avec eux?

tant que chrétiens consciencieux, nous ne pouvons pas nous joindre aux gouvernements et aux autorités humains imparfaits lorsqu'ils luttent contre Dieu. Nous devons prendre position avec les apôtres du Christ qui déclarèrent devant un tribunal religieux et non politique à Jérusalem: «Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.» — Actes 5:29.

39 Nous suivrons, en toutes circonstances, les instructions de l'apôtre Paul concernant la soumission aux maris, aux propriétaires d'esclaves, aux gouvernements et aux autorités politiques de ce monde, ainsi que celles qui concernent toutes les autres affaires de la vie. Nous ferons cela «afin que ceux qui ont cru en Dieu s'appliquent à pratiquer de bonnes œuvres. Voilà ce qui est bon et utile aux hommes». — Tite 3:8.

SOUMETTONS-NOUS A TOUTE «CRÉATION HUMAINE»

LES hommes libres ne doivent pas abuser de leur liberté ou s'en servir comme prétexte pour agir mal ou égoïstement. De nos jours, les hommes les plus libres sont ceux qui ont été affranchis de l'esclavage du «chef de ce monde», Satan le Diable, le «dieu de ce monde», l'adversaire principal de Jéhovah Dieu (Jean 12:31, *Da;* II Cor. 4:4, *Jé*). Ces hommes ont été libérés de l'asservissement au mensonge, à l'ignorance et aux superstitions. Jésus-Christ déclara: «Si vous demeurez dans ma parole, vous êtes vraiment mes disciples; vous connaîtrez la vérité et la vérité vous affranchira.» Puis il ajouta: «Quiconque se livre au péché est esclave du péché. Or, l'esclave ne demeure pas toujours dans la maison; le fils y demeure toujours. Si donc le Fils

39. En conséquence, quelles instructions apostoliques suivrons-nous et dans quel but?

1. Qui, de nos jours, sont les hommes les plus libres, mais comment pourraient-ils perdre leur liberté?

vous affranchit, vous serez réellement libres.» (Jean 8:31, 32,34-36). De tels disciples ont été affranchis des fausses traditions et philosophies de ce monde qui tiennent les hommes captifs et les empêchent de sortir de l'ornière. Les chrétiens ne sont pas esclaves du péché, incapables de faire le bien. Mais s'ils abusaient de leur liberté et tombaient dans la dissolution égoïste, ils ne seraient plus libres. Ils deviendraient les esclaves du péché, les esclaves du mal.

2 Les faux chrétiens font un usage abusif de leur liberté. Les vrais disciples du Christ n'abusent pas de la leur, car ils se laissent guider par la Parole de Dieu. Ils font preuve de sagesse. Ils savent qui si l'on fait un usage abusif de la liberté, on a des ennuis avec les institutions humaines.

3 Les chrétiens suivent la Parole de Dieu telle qu'elle est exprimée par l'apôtre Pierre dans la première lettre qu'il adressa à l'assemblée chrétienne. En l'an 62 ou 64 de notre ère, à peu près en même temps que l'apôtre Paul écrivit sa lettre à Tite, Pierre rédigea une lettre à l'intention des chrétiens en Asie Mineure, région faisant alors partie de l'Empire romain mais appartenant actuellement à la Turquie. Pierre leur écrivit non comme à des résidents permanents formant une partie intégrante de la communauté où ils résidaient mais il s'adressa à ceux «qui résident comme étrangers dans la Dispersion du Pont, de la Galatie, de la Cappadoce, de l'Asie et de la Bithynie». — I Pierre 1:1, *NC*.

4 En tant qu'«étrangers» ou résidents temporaires, ils devaient veiller tout particulièrement à ne pas abuser de leur liberté chrétienne. Sinon, ils pourraient être mal compris ou maltraités par la communauté dont, en réalité, ils ne faisaient pas partie, puisqu'ils n'étaient pas du monde (Jean 17:14-16). Les vrais chrétiens actuels, comme les témoins de Jéhovah voués et baptisés, résident comme étran-

2. Comment les vrais chrétiens usent-ils de leur liberté, à la différence des faux chrétiens?

3. Quand Pierre rédigea-t-il sa première lettre, à qui s'adressa-t-il et comment?

4, 5. a) En tant que résidents temporaires, à quoi les chrétiens devaient-ils veiller tout particulièrement? b) Etant donné qu'ils étaient des étrangers et des résidents temporaires, quelles instructions Pierre leur donna-t-il dans sa lettre?

gers en Turquie et partout ailleurs, car ils attendent un ordre nouveau, créé par Dieu (II Pierre 3:13). Ils écoutent les paroles suivantes de Pierre, prévenant les vrais chrétiens qu'ils ne doivent pas abuser de leur liberté en Christ:

5 «Mes bien-aimés, je vous exhorte, en tant qu'étrangers et hôtes de passage, à vous garder des convoitises charnelles qui font la guerre à l'âme. Ayez une belle conduite au milieu des païens [nations]: de la sorte, même sur le point où ils vous calomnient en vous traitant de malfaiteurs, éclairés par vos bonnes œuvres, ils glorifieront Dieu le Jour où il les visitera. Pratiquez la soumission, à cause du Seigneur, à toutes les institutions humaines: soit au roi, comme souverain; soit aux gouverneurs, comme délégués mandatés par lui pour châtier les malfaiteurs et louer ceux qui agissent bien. C'est, en effet, la volonté de Dieu que votre belle conduite réduise au silence ceux qui ne savent pas qui vous êtes. Agissez en hommes libres, non certes à la façon de ceux qui font de la liberté un prétexte pour le mal, mais en serviteurs de Dieu. Honorez tous les hommes, aimez vos frères, ayez la crainte de Dieu, honorez le roi.» — I Pierre 2:11-17, *NC*.

6 De quel roi s'agit-il ici? Et qui sont les gouverneurs mandatés par ce roi? Etant donné que Pierre rédigea sa lettre à l'intention des assemblées chrétiennes, faut-il comprendre par son expression «roi, comme souverain» qu'il parlait de Jésus-Christ, le Chef de l'assemblée chrétienne? Il n'existe aucune raison de le penser. Dans sa première lettre, Pierre ne parle jamais directement du Royaume de Dieu; l'allusion la plus directe est sa référence aux chrétiens sanctifiés par l'esprit de Dieu comme étant «un sacerdoce royal, une nation sainte», c'est-à-dire, des rois-prêtres (I Pierre 1:2; 2:9). Mais Pierre ne parle pas de Jésus-Christ comme d'un roi; il l'appelle toujours le Seigneur. Cela est vrai même dans II Pierre 1:11, qui déclare: «C'est ainsi, en effet, que l'entrée dans le royaume éternel de notre Sei-

---

6. Pourquoi n'existe-t-il aucune raison valable de penser qu'en disant « au roi, comme souverain » Pierre parlait de Jésus-Christ?

gneur et Sauveur Jésus-Christ vous sera pleinement accordée*.»

7 Qui, donc, est le «roi» mentionné dans I Pierre 2:13, 17? Il ne s'agit pas du Seigneur Jésus-Christ, ni de Jéhovah Dieu, «le roi des siècles». Pierre établit une différence entre Dieu et «le roi» par ses paroles: «Ayez la crainte de Dieu, honorez le roi.» Quand Pierre instruisit les chrétiens concernant leur comportement vis-à-vis de ce roi, où les situait-il dans son esprit? Les voyait-il à l'intérieur de l'assemblée chrétienne ou en dehors, dans leurs contacts avec le monde, avec l'empereur romain et ses rois et gouverneurs subalternes? Pierre s'adressa-t-il aux chrétiens à propos de leur comportement dans l'assemblée, ou en dehors, parmi les gens du monde? Dans sa première phrase, l'apôtre les exhorta en tant qu'«étrangers et hôtes de passage» non par rapport à l'assemblée chrétienne mais relativement aux provinces romaines en Asie Mineure. Puis, immédiatement avant sa référence au roi et à ses gouverneurs, Pierre rappela à ses frères qu'en tant qu'étrangers et résidents temporaires, ils devaient avoir «une belle conduite» au milieu des nations, où on les calomniait en les traitant de malfaiteurs.

8 Ces calomnies venaient de l'extérieur de l'assemblée chrétienne. Il est donc incontestable que Pierre pensait aux chrétiens dans leurs rapports avec le monde, dont ils ne faisaient pas partie. C'est pourquoi, du reste, il ressentait le besoin de leur dire comment ils devaient se comporter vis-à-vis des institutions politiques, religieuses et sociales avec lesquelles ils avaient affaire. D'après le contexte de sa lettre, il est évident que les chrétiens étaient persécutés à l'époque, soit par les païens soit par les Juifs non convertis dispersés dans l'Empire romain. D'où la nécessité pour

* Voir également Actes 2 : 14, 34, 36; 10 : 34, 36; 11 : 2, 16, 17; 15 : 7, 11; I Pierre 1 : 3; 2 : 13; 3 : 15; II Pierre 1 : 1, 2, 8, 14, 16; 2 : 20; 3 : 2, 18.

7. Qu'est-ce qui indique si Pierre parlait d'un roi à l'intérieur de l'assemblée chrétienne ou en dehors de celle-ci?

8, 9. Pourquoi Pierre ressentait-il le besoin de conseiller les chrétiens quant à leur comportement, et pourquoi ses conseils étaient-ils particulièrement opportuns à l'époque?

eux de surveiller leur conduite. Si Pierre écrivit sa lettre aux environs des années 62-64, c'était peu de temps avant la révolte des Juifs à Jérusalem contre l'Empire romain, qui se produisit en l'an 66. Les chrétiens avaient reçu leur religion des Juifs et le siège du christianisme se trouvait en ce temps-là à Jérusalem. Aussi le public avait-il tendance à confondre les chrétiens avec les Juifs non convertis au christianisme. Si, maintenant, les chrétiens se conduisaient mal à l'égard des autorités romaines, cela confirmerait les païens dans leur opinion qu'ils étaient associés aux Juifs rebelles.

9 En outre, la ville de Rome allait bientôt connaître l'horreur du grand incendie de l'an 64 et, pour se disculper, Néron allait accuser les chrétiens, peu aimés et méconnus, de la responsabilité de cette catastrophe accidentelle. Les chrétiens de l'Empire romain allaient-ils, par une mauvaise conduite, prêter le flanc à ces soupçons? Par sa lettre inspirée, prévoyante et providentielle, Pierre montra aux chrétiens comment ils devaient se comporter sous les gouvernements politiques de l'Empire romain.

10 Il s'ensuit que dans I Pierre 2:13-17, l'apôtre dirige nos pensées non vers l'intérieur de l'assemblée, qui possède ses apôtres, ses surveillants et ses aides ministériels, mais vers l'extérieur, vers les hommes visibles et tangibles du monde. Pierre nous dit: «Pratiquez la soumission, à cause du Seigneur, à toutes les institutions humaines [à toute création humaine, *NW*].» (I Pierre 2:13, *NC*). L'apôtre ne dit pas toute institution ou création *spirituelle* ou *divine;* il ne parle pas d'une création à l'intérieur de l'organisation de Dieu, comme la création spirituelle dont il est question dans II Corinthiens 5:17, *Da;* Galates 6:15, *Da;* Ephésiens 2:10; 4:24 et Colossiens 3:10. Une «création humaine» est fondée, organisée ou produite par un groupe ou un individu humain, tel qu'un homme ambitieux ou une assemblée législative comme un sénat. Le premier roi humain fonda la ville de Babel ou Babylone. Ce fut Nimrod, un «puissant chasseur en opposition avec Jéhovah». (Gen. 10:8-10, *NW.*) Il va de soi que Nimrod ne se créa pas lui-même, en tant

10, 11. a) Où se trouve la « création humaine » à laquelle les chrétiens doivent se soumettre? b) Comment « toute création humaine » vient-elle à l'existence?

que créature humaine. Il créa ou fonda la fonction de roi.

11 Une assemblée législative ou un comité constituant ne crée pas la personne qui occupe une certaine position dans le gouvernement. L'assemblée ou le comité crée simplement la fonction ou le poste gouvernemental sans, pour autant, créer l'homme appelé à occuper ce poste. Cependant, quand quelqu'un accepte d'occuper cette fonction et de porter le titre qui l'accompagne, il devient alors une création de l'assemblée humaine qui est la fondatrice de ce poste; il devient donc une «création humaine». Ainsi, par le moyen de sa propre action et de l'aide apportée par ses disciples, Nimrod, le premier roi humain, fut une «création humaine». De même, les rois des autres nations du monde sont des créations humaines, car leur fonction et leur investissement sont d'origine humaine. Les gouverneurs mandatés par ces rois sont, eux aussi, des créations humaines.

*
* *

SOIT AU ROI, SOIT AUX GOUVERNEURS

12 Pierre précise ce qu'il veut dire par «toute création humaine» en poursuivant: «Soit au roi, comme souverain; soit aux gouverneurs.» Le roi en question ne peut être le Seigneur Jésus-Christ, puisque Pierre vient de parler de lui, disant qu'on doit se soumettre «à cause du Seigneur». Il ne s'agit donc pas ici d'une sujétion au Fils de Dieu, le Seigneur Jésus-Christ, mais d'une soumission à «toute création humaine» à cause de lui. A cause de lui? Comment cela? En ce sens que les chrétiens ne veulent jeter aucun opprobre sur le Seigneur Jésus-Christ. Ils ne voudraient pas qu'on puisse lui faire des reproches à cause de leur conduite déréglée et matérialiste parmi les nations. Ils désirent faire honneur à leur Seigneur en étant des résidents qui respectent la loi et qui rendent à César ce qui lui appartient. — Luc 20:25.

---

12. A cause de qui les chrétiens doivent-ils se soumettre, et dans quel sens est-ce à cause de lui?

13 Certains disent que le roi mentionné dans la lettre adressée par Pierre aux chrétiens se trouvant sous l'Empire romain, n'était autre que Néron, empereur à l'époque. Il y a même des traductions de la Bible, comme celle de *Moffatt* (angl.) et *An American Translation,* qui rendent la fin du verset 13 comme suit: «à l'empereur comme étant suprême»; *The New English Bible* (Nouveau Testament, angl.) met: «au souverain comme étant suprême».

14 Cependant, Hérode Agrippa Ier de Palestine, son fils Hérode Agrippa II et Arétas le Nabatéen sont également mentionnés comme rois (Actes 12:1; 25:13,24; 26:1,2; II Cor. 11:32). Une «création humaine» telle qu'un roi ou un empereur, n'est pas souveraine ou suprême dans l'assemblée chrétienne. Elle n'y est pas supérieure à Jéhovah Dieu, qui est le Très-Haut, ou à Jésus-Christ, qui est le Seigneur et le Chef de l'assemblée, son corps. Mais en dehors de l'assemblée, dans l'organisation du Diable, un roi est souverain dans son royaume tout comme un empereur est le souverain de son empire. Les chrétiens se trouvent dans un monde dont Satan le Diable est le chef et le dieu, aussi doivent-ils tenir compte de ce fait et agir en conséquence. Le roi ou empereur est supérieur aux gouverneurs mandatés par lui (Jean 13:16), et il l'est encore davantage par rapport à ses sujets. Par conséquent, l'honneur rendu au roi ou à l'empereur est supérieur à l'honneur rendu aux gouverneurs.

15 Evidemment, si nous honorons le roi ou l'empereur, nous sommes tenus également d'honorer ses représentants, les «gouverneurs, comme délégués mandatés par lui». Or, quand un roi désigne ces gouverneurs, ces créations humaines, le fait-il dans le but de favoriser le mal, le désordre, la confusion, l'immoralité et la ruine économique? Les gouverneurs sont-ils mandatés par le roi dans un dessein nuisible et malveillant? Non! répond Pierre, précisant qu'ils

13, 14. a) A qui certains appliquent-ils le terme « roi »? b) Dans quelle organisation une « création humaine » telle qu'un « roi » est-elle « souveraine », et par rapport à qui?

15. Si nous honorons un roi, qui sommes-nous tenus d'honorer également et d'après Pierre, pourquoi les gouverneurs sont-ils mandatés?

sont mandatés par le roi «pour châtier les malfaiteurs et louer ceux qui agissent bien». Voilà, dit Pierre, pourquoi des gouverneurs avaient été mandatés au Pont, en Cappadoce, en Galatie, dans la province d'Asie, en Bithynie et ailleurs. Ils devaient accomplir leur mandat selon les différentes lois nationales.

16 Cette mission confiée aux gouverneurs était particulièrement importante dans les colonies lointaines de l'Empire romain. S'ils ne l'accomplissaient pas convenablement, ils favoriseraient la révolte. Ils étaient envoyés pour maintenir l'ordre public. Ils n'étaient pas mandatés spécifiquement pour persécuter les vrais chrétiens ou pour agir contre eux. Bien entendu, si les chrétiens ne produisaient plus les fruits de l'esprit saint de Dieu mais pratiquaient les «œuvres de la chair», et commettaient les mêmes méfaits que les gens du monde, les gouverneurs les puniraient, non comme chrétiens mais comme malfaiteurs infidèles au christianisme. Les gouverneurs ne s'occupaient pas uniquement des chrétiens. Ils châtiaient tous les malfaiteurs, y compris tout chrétien qui agissait mal, à l'encontre des conseils donnés par Pierre. Si les chrétiens faisaient l'objet de fausses accusations de la part de leurs ennemis, les gouverneurs étaient dans l'obligation de leur donner l'occasion de se défendre devant un tribunal. Les gouverneurs n'étaient pas mandatés spécialement pour châtier injustement les chrétiens. Il arrivait même aux gouverneurs de protéger les chrétiens.

17 Certes, les gouverneurs n'étaient pas mandatés par le roi ou par l'empereur romain pour louer le christianisme, car ils avaient tous leurs propres dieux. Mais une personne, chrétienne ou non, pouvait très bien être louée ou approuvée par un gouverneur si elle se comportait d'une manière ordonnée et favorable au bien commun. La bonne conduite du chrétien ferait honneur à la religion qu'il pratiquait, en l'occurrence, le christianisme. Si donc un gouverneur louait un chrétien respectueux des lois, il louerait indirectement le

---

16. Quelle était la mission ou la fonction des gouverneurs de l'Empire romain à l'égard des chrétiens?

17. a) Les gouverneurs étaient-ils mandatés pour louer le christianisme? b) Dans quel but les chrétiens cherchent-ils à faire louer leur religion?

christianisme, la religion pratiquée par ces «étrangers et hôtes de passage» dans les provinces romaines. Les chrétiens agissent bien quand ils se comportent de manière à faire louer leur religion plutôt que de se faire punir comme des malfaiteurs. Ils devraient agir en sorte que ceux qui les calomnient par ignorance soient «éclairés par vos bonnes œuvres» et qu'ils glorifient Dieu «le Jour où il les visitera». (I Pierre 2:12, *NC*.) Il peut arriver qu'à cause de leur religion, les chrétiens soient méconnus et calomniés, malgré leurs «bonnes œuvres». Mais de telles calomnies de la part de leurs ennemis n'entraîneront pas obligatoirement un châtiment par les gouverneurs du roi.

«C'EST (...) LA VOLONTE DE DIEU»

18 Mais ne nous engageons-nous pas sur un terrain dangereux si nous disons que Pierre parlait des rois et des gouverneurs politiques du présent monde? Comment un apôtre chrétien pouvait-il conseiller aux chrétiens de se soumettre aux hommes du monde? Ne serait-ce pas dangereux pour la foi chrétienne et pour la pratique du christianisme? Les chrétiens ne seraient-ils pas obligés d'obéir au roi et à ses gouverneurs plutôt qu'à Dieu? Absolument pas, car Pierre déclare que cette soumission est conforme à la volonté divine à l'égard des chrétiens qui sont spirituellement des «étrangers et hôtes de passage» dans ce monde dirigé par des rois et des gouverneurs. Cette soumission a un but. Lequel? «C'est, en effet, la volonté de Dieu que votre belle conduite réduise au silence ceux qui ne savent pas qui vous êtes.» (I Pierre 2:15, *NC*). La volonté de Dieu n'est sûrement pas que les chrétiens obéissent aux rois et aux gouverneurs plutôt qu'à lui-même. Les chrétiens n'auraient pas une «belle conduite» s'ils obéissaient au roi et à ses gouverneurs au point de désobéir à Dieu et de pécher contre lui. Pierre n'a jamais voulu dire que les chrétiens doivent se soumettre aux rois et aux gouverneurs au point d'enfreindre les lois divines. Si on n'obéissait pas à Dieu et n'observait pas ses commandements; on ne réduirait pas

---

18. Pourquoi, d'après la manière dont Pierre présente la chose, n'est-il pas dangereux pour nous de nous soumettre à des hommes du monde?

au silence ceux qui ne savent pas et ne veulent pas savoir ce qu'est le christianisme.

19 Il s'ensuit que la «belle conduite» qui vaut aux chrétiens des louanges de la part des gouverneurs doit consister en des choses approuvées par ces derniers tout en étant en harmonie avec la loi divine et les principes chrétiens. Les chrétiens peuvent se permettre de faire de telles «bonnes» choses, même si elles ne sont pas spécifiées directement dans la Parole de Dieu. En tant que peuple de Dieu, ils sont spirituellement libres. Etant esclaves de Dieu, ils sont affranchis de l'esclavage humain. Mais «à cause du Seigneur» et à cause de la bonne nouvelle du Royaume de Dieu, ils doivent imiter l'apôtre Paul et se rendre esclaves d'hommes ou de créations de toutes sortes, afin de gagner des Gentils et des Juifs à la cause du Royaume de Dieu (I Cor. 9:19-23). Ainsi, lorsque les chrétiens se soumettent à des créations humaines reconnues et obéies par les gens du monde, ils suivent cet autre conseil de Pierre: «Agissez en hommes libres, non certes à la façon de ceux qui font de la liberté un prétexte pour le mal, mais en serviteurs de Dieu.» (I Pierre 2:16, *NC*). Les chrétiens se soumettent volontairement, en hommes libres, et ils n'en souffrent pas. Cette soumission leur évite bien des ennuis.

LIBERTE ET HONNEUR

20 Il faut bien comprendre la pensée de Pierre. Notre liberté chrétienne ne nous autorise pas à ne tenir aucun compte des gouvernements politiques et à vivre comme s'ils n'existaient pas. Nous n'avons pas le droit de les mépriser, ni de les braver pour les choses qui ne sont pas contraires à la volonté et à la loi divines. Une conduite irrespectueuse ne pourrait que nous attirer des difficultés car nous sommes encore dans le vieux monde et non dans le monde nouveau fondé sur la justice. La droiture exige que nous évi-

19. a) En quoi consiste la « belle conduite » qui vaut aux chrétiens de recevoir des louanges? b) A cause de qui et à cause de quoi se soumettent-ils, et le font-ils sous contrainte?

20. Qu'est-ce que notre liberté chrétienne ne nous autorise pas à faire, et si nous passions outre, que feraient les gouverneurs à juste titre?

tions le mal. Même les gouvernements politiques ne nous considèrent pas libres de faire le mal; si nous devenions des malfaiteurs, ils nous puniraient à juste titre, conformément à leurs fonctions officielles. Nous devons donc éviter d'abuser de notre liberté en Christ.

21 Quand Pierre déclare que c'est la volonté de Dieu que nous nous soumettions et que nous devons le faire «en serviteurs de Dieu», cela ne peut signifier qu'une chose, savoir, que notre soumission aux créations humaines, telles que les rois et les gouverneurs de ce monde, n'est pas totale, illimitée, mais seulement relative. Elle ne fait pas de nous leurs esclaves. Nous restons les esclaves de Dieu. Puisque nous lui obéissons comme seul Maître, nous sommes affranchis de tout autre maître. Aussi, tout en nous montrant soumis, nous n'oublions jamais que nous sommes les esclaves de Dieu et non des rois, des empereurs ou des gouverneurs politiques.

22 Toutefois, lorsque nous nous soumettons avec sagesse et bonne volonté aux créations ou institutions des hommes, nous ne devrions pas le faire en les méprisant parce qu'elles sont humaines et font partie d'un monde condamné. Pierre nous montre la bonne attitude à adopter envers elles: «Honorez tous les hommes, aimez vos frères, ayez la crainte de Dieu, honorez le roi.» — I Pierre 2:17, *NC*.

23 Bien entendu, l'honneur rendu par les chrétiens aux autres membres de l'assemblée est différent de celui qu'ils rendent aux hommes du dehors. Il n'empêche que nous devons honorer tous les hommes qui exercent des fonctions politiques à l'extérieur de l'assemblée. Nous le ferons pour la forme, alors que l'honneur que nous rendons à nos «frères» n'est pas une simple formalité. Nous devons les aimer d'un amour fraternel qui prouve que nous sommes les dis-

---

21. Quelle est donc la seule façon correcte de comprendre Pierre quand il dit que les chrétiens doivent se soumettre à des créations humaines?

22. Quelle attitude devrions-nous éviter envers les créations humaines auxquelles nous nous soumettons?

23, 24. a) Quelle différence y a-t-il entre l'honneur que les chrétiens rendent à « tous les hommes » et celui qu'ils rendent aux membres de l'assemblée? b) Pourquoi devons-nous honorer « tous les hommes » du dehors, et quel degré d'honneur leur rendons-nous?

ciples du Christ (Jean 13:34,35). Au sujet de l'honneur, Romains 12:10 (*Da*) déclare à l'assemblée chrétienne: «Quant à l'amour fraternel, soyez pleins d'affection les uns pour les autres; quant à l'honneur, étant les premiers à le rendre aux autres», ce qui sous-entend que nous ne devrions pas chercher à nous faire honorer par nos frères.

24 Nous ne pouvons méconnaître les hommes du monde qui occupent des postes de responsabilité en dehors de notre assemblée. Nous devons leur rendre l'honneur qui leur est dû, suivant la position qu'ils occupent en tant que représentants de leurs sujets ou de leurs mandants. Non, nous ne devons pas les saluer comme on saluait Hitler, c'est-à-dire, en faire des idoles ou des dieux. L'honneur que nous leur rendons n'est que relatif; tout en les honorant, nous devons écouter cet autre conseil de Pierre: «Ayez la crainte de Dieu», du vrai Dieu, Jéhovah. Notre premier devoir est de craindre Dieu; en second lieu, Pierre dit: «Honorez le roi» et partant, les hommes mandatés par le roi pour bien gouverner.

ESCLAVES ET FEMMES

25 En poursuivant notre lecture de la première lettre de Pierre, nous constatons de plus en plus clairement que la soumission des chrétiens à «toute création humaine» n'est que relative et limitée à un cadre déterminé. Qu'est-ce qui nous conduit à cette constatation? Ce sont les autres cas mentionnés par Pierre où certains chrétiens doivent se soumettre. Lesquels? Les esclaves et les femmes. Nous ne choisissons pas la forme de gouvernement politique auquel nous sommes soumis dans ce monde, mais notre condition d'esclave ou d'épouse dépend, dans une large mesure, de nous. Pierre déclare à ce sujet:

26 «Vous, les esclaves, soyez soumis à vos maîtres (...), non seulement à ceux qui sont bons et doux, mais aussi à ceux qui sont difficiles. Il est méritoire [aux yeux de qui?] de supporter pour plaire à Dieu des peines infligées injustement. Qu'y a-t-il de remarquable, en effet, à endurer des

---

25, 26. a) Qu'est-ce qui nous permet de comprendre plus clairement que Pierre parle d'une soumission relative? b) Quels conseils Pierre donne-t-il aux esclaves?

coups quand on a fauté? Mais endurer de souffrir quand on a bien agi, voilà qui est méritoire devant Dieu.» — I Pierre 2:18-20, *NC*.

27 Etant donné que de tels domestiques ou esclaves se laissent guider par leur conscience chrétienne, la soumission qu'ils doivent à leur maître n'est que relative. Cela est surtout vrai là où le maître n'est pas chrétien, bon ou raisonnable, mais difficile. Malgré leurs efforts consciencieux pour faire de leur mieux, il se peut que les esclaves chrétiens soient maltraités par un tel maître. Il peut même arriver qu'ils aient à supporter des peines infligées injustement si, pour motif de conscience, ils refusent de faire certaines choses immorales et non chrétiennes que le maître leur demande de faire. Mais ils souffrent alors «pour plaire à Dieu». Même si de telles peines sont injustes, les domestiques ou esclaves chrétiens doivent les supporter. Ils ne doivent pas s'enfuir ou se rebeller. Ils doivent endurer ces souffrances et se soumettre à leur maître. Un tel comportement est «méritoire devant Dieu». Il fait honneur au christianisme pratiqué par les esclaves.

28 Au milieu des souffrances injustes infligées par un maître difficile, l'esclave chrétien peut tirer un grand réconfort du modèle qu'il doit suivre et qui fut donné par quelqu'un de plus grand que lui-même, oui! par son propre Seigneur et Maître, Jésus-Christ. Remarquez à présent comment Pierre se réfère à ce modèle parfait pour consoler les esclaves chrétiens maltraités:

29 «C'est bien là votre vocation: le Christ lui-même a souffert pour vous, vous laissant un modèle afin que vous suiviez ses traces; lui qui n'a pas commis de péché et dont la bouche n'a pas proféré de mensonge; lui qui subissait les outrages sans riposter; qui endurait la souffrance sans faire de menaces, s'en remettant à celui qui juge en toute justice; qui a lui-même porté nos péchés en son corps, sur le

27. a) Comment ces conseils montrent-ils que la soumission des esclaves n'est que relative? b) Quelle doit être la seule raison des souffrances des esclaves chrétiens, et comment doivent-ils les supporter?

28, 29. a) Au milieu de telles souffrances, où l'esclave chrétien trouvera-t-il du réconfort? b) Quelle description Pierre donne-t-il de ce modèle?

bois, afin qu'étant morts à nos péchés nous vivions pour la justice; dont les meurtrissures vous ont guéris. Car vous étiez comme des brebis errantes; mais à présent vous êtes revenus au pasteur et au gardien de vos âmes.» — I Pierre 2:21-25, *NC*.

30 Le Chef du christianisme ayant souffert injustement, ses disciples ne peuvent s'attendre à ne pas subir des injustices. Mais le point principal à souligner est le fait que notre Chef les a endurées sans se plaindre. Pour l'imiter, nous devons faire de même, que nous soyons des esclaves ou non. Comme ce fut le cas pour Jésus-Christ, si nous souffrons injustement sans nous plaindre, sans riposter et sans faire de menaces, le résultat sera bon pour nous et pour autrui. Seule l'endurance des souffrances injustes est «méritoire devant Dieu».

31 Après avoir donné consolation et encouragement aux esclaves chrétiens qui souffraient injustement «pour plaire à Dieu», Pierre s'adressa à une autre catégorie de chrétiens qui devaient se soumettre, même au milieu de souffrances injustes. Il parla aux femmes chrétiennes mariées à des non-chrétiens qui ne suivaient pas la Parole de Dieu. De même qu'un esclave appartient à son maître, une femme est en quelque sorte la propriété de son mari. Aujourd'hui encore, les Juifs appellent les maris des *Baalim*, ce qui signifie Possesseurs (Osée 2:18; Ex. 21:22; Deut. 22:22, 24; Prov. 31:11,23,28). Loin de conseiller aux femmes chrétiennes de se séparer d'un mari non croyant et non voué, ou de divorcer d'avec lui, l'apôtre Pierre se référa au cas des esclaves et écrivit:

32 «Pareillement vous, les femmes, soyez soumises à vos maris, afin que même s'il en est de rebelles à la Parole, ils soient gagnés, sans paroles, par la conduite de leur femme, au spectacle de votre conduite pure et déférente [litt. avec effroi (*phobos*)]. Pour vous, que la parure ne soit pas celle du dehors: cheveux tressés, bijoux d'or, vêtements élégants; mais l'être caché au fond du cœur, avec le trésor impérissable d'un esprit doux et paisible, voilà ce qui a

30. Quel est le point principal à souligner à propos de ce modèle, et pourquoi ce point est-il si important?

31, 32. a) A qui Pierre donne-t-il ensuite des conseils, et pourquoi? b) Quels conseils leur donne-t-il?

grand prix aux yeux de Dieu. Car c'est ainsi qu'autrefois se paraient les saintes femmes qui plaçaient leur espoir en Dieu et étaient soumises à leur mari. Telle Sara, qui obéissait à Abraham, qu'elle appelait son seigneur, elle dont vous êtes devenues les filles en faisant le bien et sans redouter aucune menace.» — I Pierre 3:1-6, *NC*.

33 Tout comme les esclaves chrétiens, les femmes chrétiennes ne doivent pas à leur mari ou possesseur une soumission totale, sans tenir compte de Dieu ou de leur conscience chrétienne. La soumission conjugale est relative, elle aussi, la crainte de Dieu et l'application consciencieuse de sa Parole lui faisant contrepoids. Si la chrétienne quittait son mari non croyant et ne se soumettait pas à lui pour plaire à Dieu, comment pourrait-elle le gagner sans paroles à la cause du christianisme par sa conduite fidèle de chrétienne? Cela lui serait impossible. Pierre ne cita pas comme modèles de soumission conjugale les femmes divorcées ou celles qui combattaient pour les «droits de la femme», mais les «saintes femmes» d'autrefois qui espéraient en Dieu.

34 Pierre recommanda aux chrétiennes d'agir comme filles de Sara, de tirer enseignement de son exemple comme épouse. Sara reconnut Abraham comme mari et seigneur. Elle lui fut obéissante, même quand il lui demanda de le protéger au risque de sa propre liberté et sécurité (Gen. 12:11-20; 20:1-14). Cette soumission de Sara à son mari lui valut une récompense: celle de jouer un rôle important dans le dessein divin qui procure le salut éternel à Sara elle-même et au reste de la famille humaine. Elle devint la mère d'Isaac et une ancêtre du Seigneur Jésus-Christ. Comme Sara, la femme chrétienne peut se soumettre à son mari et placer son espoir en Dieu, aux yeux de qui elle se pare d'un «esprit doux et paisible» vis-à-vis de son mari. En agissant ainsi, elle contribuera non seulement à son propre salut mais peut-être aussi à celui de son mari et d'autres personnes encore.

33, 34. a) Quelle sorte de soumission la chrétienne doit-elle à son mari, et quel bien peut en résulter? b) Quels modèles Pierre recommande-t-il aux femmes chrétiennes, et qui cite-t-il en particulier comme exemple?

35 Tous les témoins chrétiens de Jéhovah ne sont pas astreints à se soumettre comme esclaves ou comme femmes, mais tant que nous serons dans ce vieux monde, par la permission divine, nous serons tous soumis à des gouvernements politiques. Aussi longtemps que Dieu permettra à ces derniers d'exister, nous serons obligés de nous soumettre à «toute création humaine», «à cause du Seigneur» et conformément à «la volonté de Dieu». Pierre et Paul ne laissent subsister aucune équivoque quant au caractère relatif de notre soumission aux institutions politiques du monde, la conscience du chrétien instruit par la Parole de Dieu devant toujours entrer en ligne de compte. Grâce à cette soumission relative, nous éviterons de soulever l'indignation du peuple assujetti aux rois, aux empereurs et aux gouverneurs, car ainsi nous ne manquerons pas de rendre aux dirigeants l'honneur qui leur est dû.

36 Cette soumission relative plaira non seulement au peuple mais aussi, et surtout, à Dieu. Elle nous empêchera de prendre part aux complots et aux rébellions politiques contre les autorités dûment constituées, même si nous sommes persécutés comme témoins chrétiens de Jéhovah. Notre soumission réduira au silence les ennemis du Royaume de Dieu que nous annonçons, car ils ne trouveront aucun grief à formuler contre nous, si ce n'est que nous suivons la loi de notre Dieu.

37 Quels que soient le lieu où nous habitons et la forme de gouvernement humain auquel nous sommes soumis, nous aurons toujours une bonne conduite qui glorifiera Dieu. Après la guerre universelle du grand jour de Dieu, et une fois que nous serons dans le monde nouveau fondé sur la droiture, nous aurons l'honneur et la joie de nous soumettre sans restrictions au seul gouvernement légitime de la terre: le Royaume de Dieu dirigé par notre Seigneur et Sauveur, Jésus-Christ.

35, 36. a) Tant que le présent monde subsistera, à quoi devrons-nous nous soumettre, mais quel sera le degré de notre soumission? b) Quest-ce que cette soumission nous empêchera de faire, et quel autre avantage aura-t-elle?

37. Qu'aurons-nous tous et toujours, et où pourrons-nous nous soumettre sans restrictions au gouvernement de toute la terre?

Pourquoi la promesse d'un monde nouveau est certaine

SI LE monde nouveau dépendait des hommes, il ne pourrait jamais être assuré. « Les morts héroïques l'auront été en vain, si la victoire ne donne pas naissance à une nouvelle terre où la justice habitera », déclara, après la Première Guerre mondiale, le Comité exécutif du Conseil fédéral des Eglises du Christ d'Amérique. Le dit Comité demanda aux chrétiens d'œuvrer et de prier « pour que des cendres de la civilisation disparue s'élèvent les bases d'un monde nouveau ». Mais, aujourd'hui, nous nous trouvons dans l'âge des bombes à hydrogène multimégatonnes; et l'humanité se tient plus près que jamais des cendres de l'annihilation. Il n'y a pas beaucoup de traces des « bases du monde nouveau », comme on espérait le créer. Les efforts de l'homme sont impuissants à l'assurer.

Le monde nouveau n'est pas un produit des mains de l'homme; il est l'œuvre des mains du Dieu tout-puissant, qui a promis de « nouveaux cieux et une nouvelle terre » dans lesquels « la justice habitera ». Dieu ne permet jamais que son dessein manque de s'accomplir. Il justifiera sa promesse, formulée en son nom. Avec une telle promesse, nous avons l'assurance d'un monde nouveau, car « il est impossible que Dieu mente ». — II Pierre 3 : 13; Héb. 6 : 18.

Est-il pensable d'émettre aucun doute quant à sa capacité de mettre sur pied un monde nouveau? Nous répondons non si nous nous reportons aux actes passés de Dieu qui témoignent de son infinie puissance pour produire un monde nouveau glorieux. La délivrance de Noé et de sa famille d'un déluge aux proportions titanesques pour le faire entrer ensuite sur une terre purifiée est précisément un des actes glorieux du Tout-Puissant. Dieu, dit l'apôtre Pierre, « n'a pas épargné l'ancien monde, mais il a sauvé Noé, lui, huitième, ce prédicateur de la justice, lorsqu'il fit venir le déluge sur un monde d'impies ». (II Pierre 2 : 5.) « Un monde d'impies » n'est donc pas un empêchement pour Dieu dans la création d'un monde nouveau. Il a déjà une fois enlevé la vie à un tel peuple et il peut très bien recommencer. Il n'y a pas à s'étonner que le Dieu très-haut ait dit à Abraham, quelque 400 ans après le déluge: « Y a-t-il rien qui soit étonnant de la part de l'Eternel? » — Gen. 18 : 14.

Qu'il s'agisse de la création des corps célestes ou de notre planète,

rien n'est étonnant de la part de l'Eternel: « Les cieux ont été faits par la parole de l'Eternel, et toute leur armée par le souffle de sa bouche. Car il dit, et la chose arrive; il ordonne, et elle existe. » « Il a créé la terre par sa puissance, il a fondé le monde par sa sagesse, il a étendu les cieux par son intelligence. » (Ps. 33 : 6, 9; Jér. 10 : 12). Pourquoi, alors, faudrait-il penser qu'un monde nouveau est impossible, ou même tout simplement hésiter à placer sa foi dans la promesse divine d'un monde nouveau? Un ange des cieux déclara: « Car rien n'est impossible à Dieu. » Jésus-Christ affirma encore avec autorité: « Ce qui est impossible aux hommes est possible à Dieu. » — Luc 1 : 37; 18 : 27.

Au commencement, Dieu créa un juste monde nouveau; ne pourrait-il le recréer? Le premier monde juste prit fin avec la rébellion d'un fils spirituel de Dieu et d'Adam et Eve, mais le monde nouveau n'est pas perdu pour toujours. Jésus-Christ dit une fois à ses apôtres: « Je vous le dis en vérité, quand le Fils de l'homme, au renouvellement de toutes choses, sera assis sur le trône de sa gloire, vous qui m'avez suivi, vous serez de même assis sur douze trônes. » — Mat. 19 : 28.

Qu'est-ce qu'une « recréation »? Il est intéressant de noter la manière dont George M. Lamsa rendit les paroles de Jésus citées ci-dessus dans sa traduction intitulée *The Holy Bible*, d'après les anciens manuscrits: « Dans le monde nouveau, le Fils de l'homme sera assis sur le trône de sa gloire... » Jésus se référait donc bien ici à la recréation d'un monde nouveau juste, et il s'agit du monde nouveau de justice que Dieu a promis. Jésus montra que cette recréation aurait lieu au moment où Jésus régnerait sur son trône, en tant que Roi, sur son trône céleste de gloire. Les « nouveaux cieux », le royaume de Dieu aux mains de Jésus-Christ, sont le gouvernement céleste qui régira le monde nouveau.

Un fait nous donne aujourd'hui tout particulièrement l'assurance d'un monde nouveau: l'établissement dans les cieux de son Royaume par Jésus-Christ. Il y a là un événement annoncé prophétiquement par le prophète Daniel: « Je regardai pendant mes visions nocturnes, et voici, sur les nuées des cieux arriva quelqu'un de semblable à un fils de l'homme; il s'avança vers l'ancien des jours, et on le fit approcher de lui. On lui donna la domination, la gloire et le règne; et tous les peuples, les nations et les hommes de toutes langues le servirent. Sa domination est une domination éternelle qui ne passera point, et son règne ne sera jamais détruit. » (Dan. 7 : 13, 14). Cet événement assure à ceux qui attendent après les promesses de Dieu la création d'un monde nouveau dans la justice.

Avec une « domination éternelle qui ne passera point » et un règne « qui ne sera jamais détruit », le Roi de Dieu, Jésus-Christ, nous donne l'assurance que le monde nouveau de Dieu s'accomplira. « Car, pour ce qui concerne toutes les promesses de Dieu, c'est en lui [Jésus-Christ] qu'est le oui », écrivit l'apôtre Paul (II Cor. 1 : 20). Quelle pensée réconfortante de savoir que si nombreuses ou si difficilement réalisables qu'elles puissent paraître aux yeux des hommes, les promesses de Dieu deviendront « oui » par le moyen du Roi de Dieu, Jésus-Christ.

Nous avons donc l'assurance la plus certaine qui soit de l'établissement d'un monde nouveau. La promesse de Dieu de « nouveaux cieux et d'une nouvelle terre » est certaine parce que Dieu ne peut mentir; cette promesse est certaine à cause de sa puissance illimitée dont il a déjà démontré la grandeur, au temps du déluge par exemple; cette promesse est digne de foi parce que le Très-Haut lui-même et son fils Jésus-Christ attestent du fait que rien n'est extraordinaire pour Dieu et que ce qui peut sembler impossible aux hommes ne l'est pas pour lui. Le Royaume de Dieu règne aujourd'hui. Voilà qui doit couronner notre espérance d'une assurance inébranlable. Son Roi régnant réalisera bientôt cette promesse, à la louange éternelle du Créateur du monde nouveau.

Sauvegardez votre faculté de penser en vue du ministère

QUEL est le plus grand privilège qui puisse être conféré à un homme? Celui du ministère chrétien. Pour nous acquitter avec sagesse et fidélité de cette responsabilité sacrée, être à même d'en remplir toutes les obligations particulières dans notre vie quotidienne, il nous faut la sagesse pratique et la réflexion; de là, le commandement du roi sage nous invitant à sauvegarder celles-ci. — Prov. 3 : 21.

Le développement de la réflexion comprend cinq étapes fondamentales: 1° prendre connaissance de certains faits et principes; 2° analyser, comparer et associer les uns avec les autres les différents aspects de cette connaissance; 3° de cette étude judicieuse tirer des conclusions; 4° emmagasiner cette connaissance dans la

mémoire pour s'en servir ultérieurement; 5° y faire appel pour l'appliquer d'une façon pratique à l'œuvre qui est devant soi.

La première chose à faire pour développer notre faculté de penser, c'est de puiser la connaissance dans la Parole de Dieu. « Si la sagesse entre dans ton cœur et si la connaissance est agréable à ton âme, la réflexion te préservera, l'intelligence te protégera: pour te sauver du mauvais chemin. » (Prov. 2 : 10-12, *Da*). Le monde, à l'esprit indépendant, ne tient compte ni de Dieu ni des desseins divins à l'égard de l'homme, agissant comme si Dieu n'était pas le Créateur. Il se montre aussi peu réaliste que l'aviateur qui voudrait ignorer la loi de la pesanteur. « Ce n'est pas à l'homme, quand il marche, à diriger ses pas. » — Jér. 10 : 23.

Pour acquérir la connaissance nécessaire à notre ministère, il nous faut avoir le vif désir d'apprendre. « Si tu la cherches comme l'argent. » Analysez ce que vous apprenez; assurez-vous que vous le comprenez. — Prov. 2 : 4.

Pour penser correctement, il nous faut aussi saisir le sens de la connaissance, tirer des conclusions quant à l'application de cette connaissance dans notre vie. Soyons donc éveillés, vigilants, et « prenez garde à la manière dont vous écoutez ». — Luc 8 : 18.

Il est de toute nécessité surtout que nous retenions ce que nous avons appris. Observez soigneusement et avec un vif intérêt les événements et les illustrations; faites-les vivre. Gravez dans votre esprit, par des associations, les principes et les idées abstraites. En méditant là-dessus, en nous entretenant à ce sujet avec les autres, à la maison, aux réunions et dans le ministère du champ, nous éveillerons nos « claires facultés de penser en faisant appel à nos souvenirs ». — II Pierre 3 : 1, 2, *NW*.

Une fois la connaissance acquise, ne manquez pas de l'utiliser d'une façon pratique. Et, pour être capables de l'employer ainsi, n'attendons pas de nous heurter aux difficultés. Auparavant, nous devons prendre l'habitude de penser sainement et promptement. Tout en lisant le récit de la voie fidèle suivie par quelqu'un, nous devrions peser les principes impliqués dans cette conduite et décider sur-le-champ qu'en de semblables circonstances nous adopterons la même conduite. — Jacq. 5 : 11.

A la lumière de la prophétie biblique accomplie, notre ministère revêt une importance et un caractère d'urgence qui ne cessent d'augmenter. L'accroissement de l'iniquité rend de plus en plus difficile le maintien de l'intégrité. Jéhovah Dieu nous a donné et le ministère et la faculté de penser. Montrons que nous apprécions ces deux

choses en sauvegardant notre faculté de penser en faveur du ministère.

COURRIER BIBLIQUE

* *Quelle devrait être l'attitude d'un chrétien envers la protection civile et les abris antiaériens?*

Les chrétiens se soumettent à toutes les lois de César qui ne sont pas en conflit avec les lois de Dieu. La coopération à des exercices antiaériens n'est pas en conflit avec la loi de Dieu, bien que certains groupements pacifistes s'y opposent. Il en est de même pour une prescription municipale demandant à des propriétaires d'immeubles de construire des abris antiaériens. Puisque la participation à de telles activités ne demande pas à un chrétien de prendre position ou de porter des armes, elle ne viole pas sa neutralité. De telles mesures sont tout simplement prises pour préserver la vie et un chrétien peut donc s'y soumettre. Mais quant à ce que la loi peut exiger au-delà de ces activités, un chrétien peut ne pas se sentir obligé d'y donner suite.

* *Quel est le sens de Amos 8 : 9? Cette prophétie doit-elle être prise à la lettre?*

Voici ce texte: « En ce jour-là, dit le Seigneur, l'Eternel, je ferai coucher le soleil à midi, et j'obscurcirai la terre en plein jour. » De toute évidence, ce texte se rapporte à Harmaguédon. A ce moment, alors que les ennemis de Jéhovah s'attendront à un temps splendide, comme en plein midi quand le soleil est à son zénith, Jéhovah Dieu provoquera des ténèbres pour surprendre ses ennemis et détruira tous leurs espoirs. Ces ténèbres les conduiront à la ruine. Cela ne signifie pas nécessairement des ténèbres littérales, quoiqu'il ne fasse pas de doute que Jéhovah Dieu accomplira des choses étranges dans le domaine des phénomènes naturels durant la bataille d'Harmaguédon.

Achevé d'imprimer le 28 février 1963
par l'imprimerie des TEMOINS DE JEHOVAH
81, rue du Point du Jour, Boulogne-Billancourt, (Seine).